

T2137-546-8,00 F



ISSN 0026-9433

hebdo
B. LAVILLIERS
CHANTERA POUR LA FÉDÉRATION ANARCHISTE
A BESANÇON LE 6 NOVEMBRE 1984

le monde libertaire

la FÉDÉRATION ANARCHISTE adhérente à l'I.F.A. N°546 JEUDI 25 OCTOBRE 1984 8,00 F

mesures anti-immigrés



ANGLETERRE

Alliance Thatcher-Jaruzelski pour en finir avec la grève des mineurs.

PAGE 8

ARCHIVES

Jules Durand ou comment se débarrasser d'un militant révolutionnaire.

PAGE 10

PRISONS

La révolte des prisons vise-t-elle à leur aménagement ou à leur destruction ?

PAGE 12

FOP.2520

communiqués

• PARIS

Le groupe des Hooligans internationaux vient de se constituer sur Paris et se propose d'intervenir dans les champs de l'art. Pour tout contact, écrire aux relations Intérieures qui transmettront.

• RAMBOUILLET

Le groupe Emile-Pouget tient une vente du *Monde libertaire* et une table de presse tous les dimanches matin au marché des Ulis.

• PARIS

Le groupe Eugène-Varlin tient ses permanences au cours de ses ventes du M.L. le vendredi de 19 h à 20 h au métro Saint-Michel et le mercredi, de 17 h 30 à 18 h 30 au métro Convention.

• NICE

Le groupe de Nice vend le *Monde libertaire* tous les samedis, de 14 h à 16 h, devant Nice-Etoile, avenue Jean-Médecin à Nice.

Le groupe de Nice a fondé une association type loi 1901, qui s'appelle : Association pour le développement des idées anarchistes (A.D.I.A.) Pour tous contacts et renseignements, écrire à A.D.I.A. c/o librairie Le temps de vivre, 50, boulevard de la Madeleine, 06100 Nice.

A travers cette association, le groupe de Nice sera présent sur les ondes de Radio-Réflexe tous les jeudis de 20 h à 21 h, à partir du jeudi 11 octobre 84, sur 94,10 MHz. Contact : A.D.I.A. c/o Radio-Réflexe, B.P. 75, 06322 Cannes-la-Bocca cedex. Radio-Réflexe diffuse sur tout le département des Alpes-Maritimes, sauf le Comté de Nice.

Programme de l'A.D.I.A. : jeudi 18 octobre, « Objection, mode d'emploi », fiches de lecture, annonces ; jeudi 23 octobre, Rencontre internationale Venise-84.

• ROCHEFORT

Le groupe Michel-Bakounine tient une permanence tous les jeudis de 20 h 30 à 21 h 30 à Rochefort (Charentes-Maritimes), à la Maison des syndicats, rue de la Touche-Treville, salle n°3, 2^e étage.

• TARN

La liaison F.A. du Tarn invite les anarchistes intéressés à prendre contact avec elle. Ecrire aux Relations Intérieures qui transmettront.

• NICE

Le groupe de Nice remercie les nombreux signataires de la pétition de soutien à notre compagnon Le Guen, objecteur-insoumis. Nous saluons également la Libre Pensée des Yvelines, l'Association pour une sociologie humaine de Fresnes, l'Association de réflexion libertaire de Bordeaux, la revue *Volonté anarchiste*.

Puisque la lutte continue, n'hésitez pas à expédier votre soutien à notre nouvelle adresse : A.D.I.A., c/o librairie Le temps de vivre, 50, boulevard Madeleine, 06000 Nice, ou à passer à la librairie du Monde libertaire pour signer la pétition soutenant l'acte antimilitariste de Roger Le Guen.

• BREST

Tous les lundis, vous pouvez écouter sur Brest, la Fédération anarchiste dans son émission « Les raisons de la colère », de 19 h à 20 h, sur Radio-Neptune, 84,9 MHz.

Permanence du Secrétariat aux relations intérieures :

le samedi de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (m° République)
tél. : 805.34.08

Permanence du Secrétariat administration, secteur imprimerie :

le samedi de 15 h à 17 h,
à la librairie du Monde libertaire.

débats

• CHELLES

Le groupe Sacco et Vanzetti organise le samedi 27 octobre, à 20 h 30, un débat autour du film : « Ecoutez May Picqueray », réalisé par Bernard Baissat. Projection et débat auront lieu au local du groupe : 1 bis, avenue Emilie, 77500 Chelles (près de la gare S.N.C.F.).

• RENNES

Le groupe de Rennes organise une rencontre sur le thème : « La Fédération anarchiste, ses objectifs et ses moyens », le mardi 30 octobre, à la M.J.C. de Rennes-Centre, 9, rue La Paillette, à 20 h 30.

• PARIS

Le projet anarchiste né au milieu du XIX^e siècle est-il crédible dans cette fin du XX^e siècle ? Oui bien sûr, mais à condition : de chercher et de consolider les principes fondamentaux de l'anarchisme ; d'adapter leur mise en application en fonction des changements et des conditions historiques, géographiques, économiques, etc. Une ou deux fois par mois, nous essaierons d'en débattre.

Le groupe Louise-Michel organise donc un cycle de conférences-débats sur le thème : « L'Anarchie dans la société moderne ». Le premier débat aura lieu le 26 octobre 1984. Thème : « Comment inscrire le projet anarchiste dans la société actuelle ». A 20 h, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris.

communiqués

• BESANÇON

Bernard Lavilliers chantera pour la gala du groupe de Besançon le 6 novembre 1984 à 21 h au Palais des sports.

• RECHERCHE

Pour réaliser une étude, en vue de la publication d'une brochure, concernant l'activité des anarchistes français pendant la Seconde Guerre mondiale, je recherche tout document (prêt ou don) et témoignage qui pourraient être apportés par des militants libertaires sur la période de 1938 à 1945.

Après utilisation, tout document recueilli sera confié pour conservation au secrétariat Histoire et Edition de la Fédération anarchiste. Pour tout contact : Pascal Bedos, sec. Histoire, c/o Librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

sommaire

PAGE 2 : Informations des groupes — PAGE 3 : Editorial, Convergence 84, Lois anti-immigrés — PAGE 4 : En Bref, C.F.D.T. — PAGE 5 : Répression dans l'enseignement, Handicapés, Lieux de vie — PAGE 6 : Terrorisme — PAGE 7 : Parti «libertarien» américain — PAGE 8 : Grande-Bretagne, Mozambique, Mario Terzi, Belgique — PAGE 9 : Relations internationales — PAGE 10 : Archives — PAGE 11 : Programme R.-L., Note de lecture — PAGE 12 : Prisons, Police, Manifestation, Communiqué.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 24, rue des Rigoles, Paris 20^e
Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

liste des groupes f.a.

• PROVINCE :

• GROUPES :

Aisne : Anizy-le-Château — Allier : Moulins — Alpes-Maritimes : Nice — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-Rhône : Marseille — Calvados : Caen — Charentes-Maritimes : Marennes, Rochefort — Côtes-d'Or : Dijon — Doubs : Besançon — Eure : Evreux — Finistère : Brest, Quimper — Gard : Groupe du Gard — Haute-Garonne : Toulouse — Gironde : Bordeaux (2 groupes) — Hérault : Béziers — Ile-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Jura : Dôle — Loire : Saint-Etienne — Haute-Loire : Le Puy — Loire-Atlantique : Nantes — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers — Manche : Cherbourg — Marne : Reims — Morbihan : Lorient — Moselle : Metz — Nord : Lille — Oise : Beauvais — Orne : Fiers, La-Ferté-Macé — Pas-de-Calais : Boulogne — Pyrénées-Orientales : Perpignan — Rhône : Lyon — Haute-Saône : Gray — Sarthe : Le Mans (2 groupes) — Seine-Maritime : Le Havre, Rouen, Dieppe — Somme : Amiens — Var : Groupe Région toulonnaise — Haute-Vienne : Limoges — Yvelines : Auxerre.

• LIAISONS :

Alpes-Maritimes : Cannes-la-Bocca — Ardèche : Tournon — Ardennes : Charleville-Mézières — Aveyron : Sainte-Affrique — Charentes : Angoulême — Charentes-Maritimes : Saintes — Cher : Vierzon — Corse : Ajaccio — Cotes-du-Nord : Lamballe — Dordogne : Périgueux — Doubs : Haut-Doubs — Eure : Routot — Eure-et-Loire : Chartres — Hérault : Le Caylar, Lodève, Sète, Montpellier — Isère : Bourgoin-Jallieu — Jura : Roche-léz-Beaupré — Loir-et-Cher : Blois — Haute-Loire : Est Haute-Loire — Lot : liaison du Lot — Maine-et-Loire : Saumur — Mayenne : Laval — Meurthe-et-Moselle : Nancy — Nord : Valenciennes — Oise : Noyon — Bas-Rhin : liaison du Bas-Rhin — Savoie : Chambéry — Tarn : Albi — Var : Hyères — Vienne : Chatelleraut, Poitiers — Haute-Vienne : Nord Haute-Vienne — Vosges : liaison des Vosges.

• RÉGION PARISIENNE :

• GROUPES :

Paris : seize groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1^e, 3^e, 4^e, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 18^e, 19^e, 20^e.

Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommier, Chelles, Gagny, Neuilly-sur-Marne — Yvelines : Conflans-Sainte-Honorine, Versailles — Essonne : Vallée de Chevreuse, Rambouillet — Hauts-de-Seine : La Défense, Courbevoie, Nanterre, Puteaux, Villeneuve-la-Garenne, Saint-Ouen, Fresnes, Antony — Seine-Saint-Denis : Bobigny, Pantin, Aubervilliers, Drancy, Epinay-sur-Seine, Montreuil, Rosny-sous-Bois, Sevran, Bondy — Val-de-Marne : Villejuif, Vitry — Val-d'Oise : Argenteuil, Colombes, Cergy-Pontoise.

• LIAISONS :

Banlieue : Yvelines : Mantes-la-Ville — Seine-et-Marne : Melun.

• LIAISONS PROFESSIONNELLES :

O.R.T.F., R.A.T.P., S.N.C.F., Route, Travailleurs de l'éducation, B.N.P.

éditions

• AFFICHE

Une affiche (96x65) de Radio-Libertaire est disponible à la librairie du Monde libertaire : 0,50 F l'unité à partir de 10 exemplaires et 5 F l'unité.

ÇA RECOMMENCE !



RADIO LIBERTAIRE
BAILLONNÉE

EXIGEZ L'ATTRIBUTION
DE LA FRÉQUENCE 89,5 MHz
POUR RADIO LIBERTAIRE-RADIO PAYS
EN TÉLÉPHONANT
À LA HAUTE AUTORITÉ : 801.58.88
A.T.D.F. : 667.11.15.
RADIO LIBERTAIRE 89,5 MHz, 145, RUE AMELOT, 75011 PARIS
FÉDÉRATION ANARCHISTE

• « INFOS ET ANALYSES LIBERTAIRES »

Les groupes de Béziers et de Perpignan viennent de faire paraître le n°14 d'*Infos et analyses libertaires*. Au sommaire : Dossier lutte Bella, P.C. : en route vers les 5%, Poubelle nucléaire à Lodève, Formation professionnelle, Antimilitarisme, Béziers : la mairie coupe les vivres aux associations, Espagne 37, etc. On peut s'abonner : 5 numéros, 25 F et 50 F (en soutien) plus 15 F de frais d'envoi. Chèques à l'ordre de C.E.S. et à envoyer à B.P. 233, 66002 Perpignan cedex.

• AGENDA

Le premier agenda du *Monde libertaire* va paraître courant octobre.

Vous y trouverez : des adresses utiles, des repères historiques ; des conseils bibliographiques ; des dessins inédits de Carali, Hugot, Pichon, Edika...

Il sera en vente à la librairie du Monde libertaire au prix de 50 F (prix de soutien : 70 F).

Mais commandez-le dès maintenant au prix de 40 F. Adressez vos commandes à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris, en joignant votre règlement à l'ordre de Publico.

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot 75011 Paris, tél. 805.34.08.

| TARIF | France | Sous pls fermé | Etranger |
|--------------|--------|----------------|----------|
| 3 mois 13 n° | 85 F | 95 F | 120 F |
| 6 mois 25 n° | 155 F | 180 F | 230 F |
| 1 an 50 n° | 300 F | 335 F | 420 F |

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

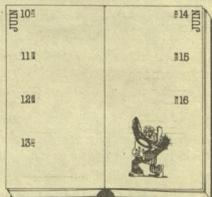
A partir du n° (inclus) Pays

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien

Chèque postal Chèque bancaire Mandat lettre Règlement

(à joindre au bulletin)

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 4 F en timbre poste



MESURES CONTRE LES IMMIGRÉS

LE gouvernement socialiste, sous la plume de Georgina Dufoix, vient de pondre une nouvelle circulaire contre les immigrés clandestins. Dans les médias, Georgina Dufoix est souvent présentée comme une « grande humaniste », « courageuse », qui fait « dans le social », « on l'a même vue dans la marche pour l'égalité ». Pourtant, depuis qu'elle est en poste, que ce soit à propos des lieux de vie ou de l'immigration, à coups de circulaire, c'est toujours de répression qu'il s'agit.

Ces dernières mesures n'échappent pas à la règle ; elles sont sans ambiguïté et montrent comment les socialistes, une fois au pouvoir, savent rompre avec des valeurs qui leurs étaient chères. S'attaquer aux clandestins, c'est s'attaquer à tous les immigrés. Car qu'est-ce qui différencie un travailleur immigré d'un clandestin ? Ses papiers, un point c'est tout !

La chasse aux clandestins va s'aggraver, si c'est encore possible ! La chasse au faciès : vérifications policières, fouilles... bavures, Sentiments d'insécurité, racisme... Le Pen !

Les mesures

L'entrée du territoire sera de plus en plus contrôlée : de nouveaux moyens sont donnés à la police de l'air et des frontières afin d'enrayer le développement de l'immigration clandestine.

Un étranger, en situation irrégulière, sera reconduit à la frontière et se verra interdire le retour en France pour un délai encore indéterminé. Son identité sera inscrite au fichier informatisé des personnes recherchées par la police nationale à partir d'avril 85.

En plus des mesures anti-clandestins, c'est au regroupement familial que la circulaire s'attaque : lorsqu'en 1977, Stoléru annula les facilités faites au regroupement familial pour trois ans, fermant les frontières aux familles, il fut vivement contesté par la C.G.T., la C.F.D.T. et les associations de travailleurs immigrés. En 81, la plupart des mesures restrictives de Stoléru furent supprimées.

Mais aujourd'hui, la famille d'un immigré résidant en France ne pourra plus venir le rejoindre et voir sa situation régularisée. A travers cette mesure répressive, les socialistes prétendent que l'entrée abusive d'immigrés sur le territoire met en péril l'intégration d'immigrés déjà installés, auxquels ils vont faire quelques concessions-gadgets comme l'amélioration de l'habitat, une participation accrue à la vie municipale, ou bien la possibilité pour les associations d'immigrés de se porter partie civile dans les affaires de racisme.

L'Etat socialiste, en prenant comme prétexte la lutte contre le racisme, foule aux pieds les libertés élémentaires et entretient le racisme. Le travailleur immigré n'est pas considéré comme un être humain avec une vie familiale, culturelle, affective. Il est tout juste une main d'œuvre qu'on utilise ou renvoie à sa guise : un citron qu'on jette après avoir pressé tout son jus.

Il est urgent de multiplier les luttes, que les travailleurs immigrés, les « Deuxième génération », s'organisent de manière autonome contre le racisme et contre cet Etat répressif. La « Convergence 84 pour l'égalité » est, peut-être, un de ces moyens de lutte.

« El Horia »

IMMIGRÉS DES QUOTAS PARTOUT, SAUF DANS LES USINES

LES mesures adoptées par le Conseil des ministres du 10 octobre, touchant au contrôle renforcé de l'immigration et à la lutte contre les clandestins, ont permis au *Monde* de pondre un éditorial des plus vomitifs. Il a eu au moins ce mérite de nous faire la synthèse des réactions de la majorité présidentielle au projet de Dufoix et Joxe, et saisir définitivement que le gouvernement socialiste n'est plus très loin de la surenchère en matière de racisme.

Le chapitre sur le regroupement familial ne fait que confirmer le rôle spécifiquement productif attribué à l'immigré dans cette société française. Surexploité parmi les exploités, il se voit dénier tout droit élémentaire sinon celui de cristalliser les haines et les rancœurs. Les petits cols blancs, les bou-tiquiers laminés, comme tant d'autres par la crise, descendus de leurs espoirs de promotion sociale, ne supportent plus la cohabitation, cette proximité avec des exclus.

Conflit inexistant dans les temps d'expansion économique parce que les immigrés, masse de manœuvre, marché du travail, taillables et corvéables à merci ont permis l'amélioration sociale, l'accès à des acquis pour les travailleurs français. Il y avait une différence de niveau dans l'exploitation économique. Se rejoignant malgré eux

dans un même processus d'appauvrissement, la confrontation est insupportable.



Les quelques restrictions qui auraient pu faire naître des scrupules dans les consciences socialistes ont été vite dissipées par les aspects économiques « globalement positifs » de l'interdiction de l'installation automatique en France des familles d'immigrés. « Un immigré, que sa famille aura rejoint en France, cessera pratiquement d'envoyer des fonds dans son pays d'origine » (1). Rentrées de devises pourtant considérables pour des pays comme le Maroc par exemple.

Considéré uniquement comme force de travail, le travailleur immigré n'a que des devoirs. Et encore, son travail est un « travail d'immigré » (degré zéro de qualification, précarité de l'emploi, inexistence de droits sociaux, travaux sales et dangereux...). Répétons-le encore une fois. Le problème de l'immigration est partie intégrante, irréductible, du devenir de la classe ouvrière.

Hervé
Gr. Paris XIV^e

(1) *Le Monde* du 12 octobre.

CONVERGENCE 84 POUR L'ÉGALITÉ

LA marche des « beurs » du 3 décembre dernier, qui comptait à Paris plus de 80 000 personnes, avait redonné du souffle et de l'espoir au mouvement antiraciste. C'est pour maintenir vivante cette démonstration qu'est née l'initiative « Convergence 84 pour l'égalité ».

« Le résultat des élections européennes nous conforte dans notre volonté de poursuivre dans la direction des marcheurs. Avant la marche, après elle, des luttes ont existé et continuent à mobiliser. »

Cette initiative veut mettre sur le devant de la scène politique notre diversité et le désir de vivre ensemble dans l'égalité. Elle sert également pour lutter contre ce repli, ce « chacun pour soi et avec les siens » qui conduit trop souvent à l'into-

lérance. « Nous donnons la préférence à une revendication commune d'égalité. Vivons égaux avec nos ressemblances quelles que soient nos différences : tel est le slogan qui peut résumer notre démarche. »

La convergence prendra une forme symbolique : des cinq coins de la France (Dunkerque, Starsbourg, Marseille, Toulouse, Brest) partiront cinq groupes de personnes : un groupe de maghrébins, un groupe de Portugais, un groupe de noirs, un groupe d'asiatiques et un groupe de Français — cette sélection est un choix arbitraire qui se veut représentatif de l'ensemble.

A ces groupes traversant la France en mobylette — parce que la « France c'est comme une mobylette, pour avancer il lui faut du mélange » —,

s'ajouteront d'autres personnes, pour finir par un grand rassemblement national à Paris : le mélange.

Pendant cette traversée de la France, dans chaque ville étape, se tiendront une manifestation, un meeting ou une soirée spectacle. La convergence (1) est l'occasion d'attirer l'attention sur les réalités locales de ce mouvement créé par des jeunes issus de l'immigration souvent associés à des Français de leur génération, et qui, depuis quelques années, agit pour que cette société leur reconnaisse une place digne... à suivre.

J.-P. L.

(1) « Convergence 84 pour l'égalité », c/o Relais Ménilmontant, 85 bis, rue Ménilmontant, 75020 Paris.



Arrivée de la marche des « beurs » en décembre 1983.

LE RACISME, POISON DU POUVOIR ET DU PATRONAT, DIVISE ET TUE

en bref...en bref..

• La Ligue des droits de l'homme communique : « Les revendications de plusieurs centaines de détenus des prisons de la région parisienne exposées dans la plateforme rendue publique réactualise les propositions faites par la L.D.H. lors de son congrès d'avril 1983, sur le thème " Délinquance-Prison ».

• Le Ramassis d'infos n°6/7 est paru ! Cela fait plus de trois ans que le Collectif des objecteurs tarnaïns édite un recueil d'infos tous azimuths sur le protocole Henu-Savary. Pour le commander (et éventuellement le diffuser) : C.O.T., B.P. 229, 81006 Albi cedex.

• Le Comité sud-aveyronnais de soutien aux réfugiés basques de Millau organise samedi 27 octobre, à la M.J.C. de Millau, une journée de soutien aux réfugiés basques. Programme : à 15 h, accueil et projection du film *Euskadi hors d'état* ; à 17 h, débat avec des avocats, des Basques du Nord et des réfugiés du pays basque du Sud sur le thème « Le droit d'asile en France » ; à 21 h, soirée avec chanteurs et musiciens basques et occitans.

• Des protestations revêtant diverses formes auront lieu contre le Salon international de l'élevage en batterie durant la semaine du 16 au 20 octobre. Le samedi 20 octobre, l'Association alternative santé (A.A.S.) organise un circuit en autobus avec des arrêts d'informations en divers points de Paris afin d'alerter le public sur les dangers d'une alimentation frelatée. Pour tous renseignements : Alternative Santé, B.P. 39, 75922 Paris.

• La Ligue des droits de l'homme proteste contre les nouvelles mesures concernant le regroupement familial des immigrés. Elle s'élève contre la décision d'interdire tout regroupement familial par régularisation sur place. Elle rappelle, que la possibilité pour toute personne installée en France, de mener une vie familiale normale est un droit qui trouve son fondement dans les principes de la Constitution, des accords internationaux, et a été rappelé par le Conseil d'Etat.

LA SUPER-C.F.D.T. VA-T-ELLE DÉPASSER OU SURPASSER LA LIGNE JAUNE ?

AUJOURD'hui, les derniers T.U.C. à la mode habillent le prolétaire dans un environnement lourdement chargé de « contraintes économiques », « loi du marché » et autres « innovations technologiques ».

A voir ainsi l'envahissement des médias et des cerveaux, on se demande ce que les journaux de l'époque ont bien pu raconter lors de ces innovations autrement importantes que furent la découverte du feu puis, plus tard, celle de la machine à vapeur et du gaz d'éclairage !

Les salariés, pour écouter d'autres discours, peuvent-ils se tourner vers l'organisation qu'ils se sont donné à travers de nombreuses luttes et espoirs ? En tout cas, en France, ils ont le choix des étiquettes : F.O., C.G.C., C.F.T.C., C.G.T., sans oublier les « héritiers » de Mai 68, la C.F.D.T.

Pourtant dans beaucoup de chaumières, et en particulier celles des cédétistes, les militants sont de plus en plus mal à l'aise. On entend souvent : « Il faut repartir de zéro ». Le problème est qu'on est déjà au-dessous de zéro !

La longue marche vers le libéralisme

Ça branle tellement dans la manche à la C.F.D.T. que certaines structures s'en font l'écho. Sans traiter ici de la crise rampante de l'U.R.P. (Région parisienne), il est intéressant d'analyser les réactions d'une ré-

gion, la Basse-Normandie, et d'une fédération, Hacuitex (Habillage-Cuir-Textile) qui tentent actuellement de ruer dans les brancards.

Ces deux organisations rappellent les étapes de ce qu'elles considèrent comme une évolution regrettable. Citons les principales...

La queue du diable apparaît, pour la Basse-Normandie, lors de la présentation du rapport Moreau au Conseil national de janvier 78. Rappelons que ce personnage, alors responsable du secteur politique, appartenait comme un certain E. Maire à la Fédération de la chimie qui, au congrès de 70, combattait les textes sur l'auto-gestion, présentés à l'époque par A Detraz (pour la petite histoire, membre d'un groupe libertaire lyonnais dans sa jeunesse). Dans ce rapport, sont remis en cause : l'unité d'action avec la C.G.T. au profit d'une ouverture vers F.O. ; les actions d'ensemble au profit des luttes éclatées ; la priorité à l'action au profit des négociations à froid. Ce texte, d'abord repoussé au Conseil national, sera adopté au congrès de Brest (1979) sous les oripeaux de « resyndicalisation ».

• En décembre 77, Moreau, Mercier ont des contacts clandestins avec Ceyrac (C.N.P.F.) : voir « La Deuxième gauche ».

• Le 17 juillet 1981, l'accord national sur la réduction du temps de travail donne au patronat des facilités pour utiliser davantage l'outil de production. Au sein du bureau national, une majorité de régions et de fédérations s'opposent à la signature, c'est le vote des membres de la Commission exécutive qui fait pencher la balance.

• En octobre 80, puis mai 81, contacts avec l'A.F.L.-C.I.O. (1), sans doute pour négocier une future affiliation de la C.F.D.T. à la C.I.S.L. (2) ou peut-être pour une poignée de dollars.

• L'intérim fait l'objet de tribulations successives : suppression votée en congrès, acceptation au Conseil national de juillet 81 en reconnaissant « le besoin pour l'industrie d'aujourd'hui de disposer de travail temporaire et de prestation extérieure de service » ; clin d'œil aujourd'hui au patronat en proposant d'assouplir le cadre légal sur la durée des contrats...

• Au congrès de Metz (82), apparaissent dans le langage cédétiste les « nouvelles solidarités » qui préparent en fait une adaptation « réaliste » à la crise.

• Depuis 83, les membres de la Commission exécutive multiplient les déclarations ; les plus « célèbres » : Edmond Maire insiste début 83 sur la nécessité de la politique de rigueur... sur le perron de l'Elysée ; Jacquier choisit *Les Echos*, jour-

nal patronal, pour affirmer qu'il ne peut y avoir deux commandements dans l'entreprise, reconnaissant donc le responsabilité de l'employeur, et pour déclarer, à propos du droit du travail, qu'en « matière de codification, nous avons atteint les limites du supportable » ! J. Kaspar et E. Maire s'expriment récemment, amenant de nombreuses réactions hostiles dans l'organisation, sur la diminution des seuils légaux, la nécessaire « flexibilité de l'emploi... N'oublions pas, au passage, le départ de J. Chérèque (n°2 de la C.F.D.T.) et de ses moustaches de la scène syndicale pour les lambris de la préfecture en Lorraine.

Plus moderne que moi tu meurs !

Dans toute cette cuisine syndicalo-politique, l'apport « moderne » de tous ces braves gens ressemble à du formica ! En fait, les « modernes » de tout le pays se regroupent : responsables C.F.D.T., fraction « moderniste » du patronat, courant rocardien du Parti socialiste... Des « experts » travaillant dans l'appareil confédéral proposent ensuite dans les structures thèmes et discours.

Un des « hauts lieux » de rencontre est la fondation Saint-Simon (voir *Vertiges des lettres*, n°2) où se retrouvent des braves gens tels Fauroux, M. Levy, A. Riboud, R. Thomas, J. Rigaud, J.-C. Casanova et Costa de Beauregard, R. Lion et J. Peyrelevade, F. Jacob, E. Morin, S. Nora, J. Boissonat, J. Julliard, Serge July, J. Kaspar, Y. Lichtenberger, P. Rosenvalon...

Pour les petits curieux, précisons que s'efforcent ainsi au « consensus » les patrons de Saint-Gobain, Publicis, B.N.P., B.S.N., R.T.L., etc., des ex-membres du cabinet Barre, de celui de Mauroy, des scientifiques, des journalistes... et des responsables C.F.D.T., ouf !

A votre avis, dissertent-ils sur le sexe des anges ou bien sur les beautés du capitalisme libéral, les vertus de l'économie de marché, les moyens de faire passer les travailleurs à la moulinette de la compétitivité, flexibilité et autre précarité ?

Il était une fois l'anarcho-syndicalisme

L'analyse présentée par la Basse-Normandie et Hacuitex est intéressante, mais ne tient pas compte des éléments essentiels antérieurs. Ainsi, aucune référence n'est faite aux ambiguïtés du congrès de 70 (auto-gestion, socialisation, planification), notamment sur les rapports Syndicat-Parti-Etat.

Aucune allusion non plus à la répression engagée dès 1974 (suspension de l'U.D. Gironde)

et à l'affaiblissement du rôle de l'interprofessionnel, qui risque d'être un lien de prise de conscience de classe autrement plus réel qu'un parti politique.

Dans cette période, il s'agissait d'éviter absolument que les militants recrutés depuis 1968 ne retrouvent, à travers leur pratique, les chemins de l'anarcho-syndicalisme. Ainsi, en 1974, refus de distribuer une rééditor de 1 000 exemplaires d'une brochure d'information écrite par le D.R.A.E.C.-C.F.D.T. malgré — ou à cause — de très nombreuses demandes. L'année suivante, la formation des « cadres » C.F.D.T. (Ecole normale ouvrière) avait comme thème l'anarcho-syndicalisme et comme contenu, comment le combattre... Pourquoi ne pas évoquer cette infâme ratatouille politicarde des Assises pour le socialisme, qui avait pour but de préparer l'entrée de militants C.F.D.T. dans un P.S. « rénové » à Epinay par ces ringards de Mitterrand et Rocard ?

En fait, pour les responsables de ces deux structures, la référence est le congrès de 70, présenté par eux comme le « rejeton » de trois traditions du syndicalisme français : le marxisme, le christianisme social et... l'anarcho-syndicalisme. Le marxisme a donné dans la C.F.D.T. les « Assises pour le socialisme », le soutien à l'Union de la gauche, puis l'Union des forces populaires. Le christianisme social a donné un social-libéralisme alliant marché et compétitivité, transformant le patronat d'adversaire de classe en partenaire social. L'anarcho-syndicalisme n'est toléré qu'en tant que référence du passé et non réalité d'aujourd'hui.

Faut-il jeter le bébé avec l'eau du mélange ? Ceux qui ne tirent pas toutes les leçons du grave échec pour la classe ouvrière de ce type de syndicalisme risquent d'être hors du coup quand le réveil de la combativité et de la solidarité des travailleurs les conduira à se doter d'une organisation pour l'action, indépendante des partis, des églises et des états. Ne rêvons pas, dirons certains ! Et pourtant, au Chili, par exemple, dans des conditions de répression autrement plus fortes, des militants de tous horizons, tirant les leçons de l'échec du syndicalisme partidair, viennent de créer une organisation qui, sur ces bases, regroupe déjà plus de 60 000 travailleurs dans le M.S.U. (Mouvement syndical unifié). Des sources « autorisées » veulent aujourd'hui, nous faire croire que la lutte des classes, c'est archaïque. Archaïques de tous les pays, unissez-vous !

Serge

(1) Principale confédération syndicale américaine.
(2) Confédération internationale des syndicats libres.



« TRANSMURAILLE-EXPRESS »

Des militants du groupe Albert-Camus de la Fédération anarchiste participent à l'émission « Transmuraille-Express » sur Canal-Sud, 96,1 MHz.

Du 5 au 17 novembre, cette émission organise une

« Semaine contre l'enfermement ». Pour tous contacts : « Transmuraille-Express », c/o Canal-Sud, 40, rue Alfred-Dumènil, 31400 Toulouse (tél. : 52.58.49.)

Gr. Albert-Camus

souscrivez... abonnez-vous... souscrivez... abonnez-vous... souscrivez.

REJET D'UN CORPS ENSEIGNANT

En septembre 1982, madame A., institutrice titulaire, est nommée dans une école maternelle de la grande couronne parisienne. Aucune équipe pédagogique n'y existe. Mme A. possède un « projet pédagogique », sur lequel nous ne nous étendrons pas : ce n'est pas l'objet du débat et, comme l'a dit récemment M. Chevènement, « la pédagogie n'est qu'un moyen ».

Qu'on sache seulement que Mme A. souhaite, par souci de continuité, conserver les mêmes élèves trois années consécutives — ce qui nécessite au sein de l'équipe une permutation d'enseignants. Qu'on sache aussi qu'au printemps 1983, lorsque le mouvement de « concertation nationale dans les écoles » est lancé

par le ministère, Mme A. se heurte au refus de la directrice de l'organiser dans son école.

Peu à peu, les griefs — injustifiés — s'accroissent : ce sont les symptômes précurseurs du rejet d'une enseignante, ayant vingt-cinq ans d'ancienneté et dont les qualités pédagogiques sont reconnues, par un groupe d'enseignants apathique et soucieux avant tout de préserver leur confort moral et intellectuel et leur petit train-train quotidien face à une institutrice dynamique qui gêne leur conscience. Eh oui !... les enseignants — rond-de-cuir existant, et plus qu'on ne croit. A la rentrée 83, l'animosité n'a fait que croître : la directrice permet — ou demande ? — à des parents d'élèves — dont la plupart sont exté-

rieurs à la classe de Mme A. — d'intervenir : c'est l'interdiction d'enseigner décrétée et réalisée par des « parents », avec l'appui du groupe d'enseignants.

Quatre jours plus tard, suite aux « troubles » existant dans l'école, Mme A. est « suspendue de ses fonctions » par le recteur — sur simple téléx de l'inspecteur d'académie.

L'affaire monte jusqu'au ministère ; le directeur des Ecoles propose officieusement à Mme A. un « arrangement » (nomination sur un poste « voie de garage ») qu'elle refuse. Un chargé de mission à l'Inspection générale, subordonné du directeur des Ecoles et qui, comme par hasard, connaît bien l'inspecteur d'académie, envoie une lettre, véritable torchon, à Mme A.,

dans laquelle il lui propose, au choix, l'une des trois solutions suivantes : accepter l'« arrangement » concocté en haut lieu ; se mettre en rapport avec un psychiatre ; ou passer devant le « conseil de discipline ». Après la collusion parents d'élèves-enseignants, voilà la collusion entre l'administration locale et le ministère ; on n'étudie même pas le dossier, on n'écoute pas Mme A. On se contente de donner crédit aux bruits et aux calomnies dont, au demeurant, on est l'auteur.

Le « cas de Mme A. », pas Mme A., tenue à l'écart de cet examen, est examiné par le comité médical, à la demande de l'inspecteur d'académie — qui n'a fait que suivre les directives... Après que Mme A. ait

refusé l'arrangement, on tente de la faire passer pour folle ! Mais le comité médical ne s'y méprend pas : l'institutrice est jugée apte à enseigner. Ne reste plus alors que la dernière solution : le conseil de discipline, convoqué en hâte — le 28 août 1984 — juste avant la rentrée scolaire, et sur les directives... du directeur des Ecoles lui-même. Lequel se soucie peu que ce conseil de discipline soit convoqué tout à fait illégalement, plus de quatre mois après la date de la suspension. De toute façon, on n'est plus à une illégalité près — on en a déjà tant commis —, l'inspecteur d'académie du Val-d'Oise a été condamné par le Tribunal administratif de Versailles pour avoir décidé, en violant la loi, de prolonger la « suspension » de Mme A. afin de l'empêcher de reprendre ses fonctions.

Il ne manquait qu'un maillon à la chaîne de l'entente « parents-enseignants-administration locale-ministère ». Au cours du conseil de discipline, les délégués du personnel, y compris ceux du plus important syndicat d'instituteurs, que je nommerai pas et dont Mme A. fait partie, prendront le parti de l'administration. Si l'institutrice gênante refuse l'arrangement, on le lui imposera ! C'est le « déplacement d'office » sur la voie de garage !

Depuis le 21 octobre 1983, Mme A. a été soigneusement écartée du système. On n'aura reculé devant aucune illégalité, aucun mensonge, aucune calomnie pour rejeter cette institutrice trop consciencieuse, trop dérangeante. Les fonctionnaires de l'Education nationale ne souhaitent qu'une chose : ne pas se poser de questions et faire leur boulot de 9 h à 16 h. Les élèves ? Quels élèves ?

R. Farhi

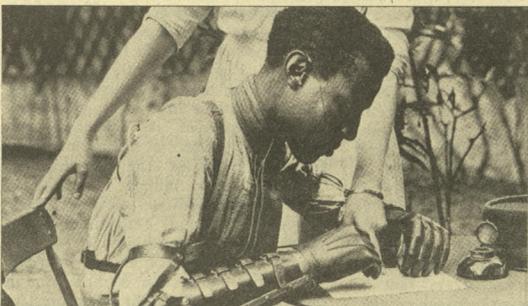
LES HANDICAPÉS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

A partir de quels critères, quelles normes, peut-on dire d'une personne qu'elle est diminuée, malade, à plaindre, isolée, malhabile... pire encore, qu'elle est anormale, marginale, inacceptable, une charge sociale ; bref, qu'elle dérange les « beaufs » et qu'il faut la cacher ? Et bien, tout simplement, à partir de stéréotypes de pensée, d'esthétisme...

Alors qu'en fait, tout ce que l'on peut affirmer, et sans risque, c'est que chaque être est différent d'un autre. Il n'est riche que de lui-même et cette richesse est cachée derrière une apparence — prothèse — qui n'est, en fait, qu'un mode de vie différent.

Il est vrai qu'il y a des personnes gravement handicapées, ne pouvant pas travailler. Seulement, ces personnes ne représentent que 10% de la population dite « handicapée ». Et actuellement, cette population catégorisée sur son apparence — toujours prothèse — ne peut travailler et de fait vit dans la misère ou en institution, complètement assistée.

Alors, pour des syndicalistes censés se battre pour le droit à l'emploi, l'égalité professionnelle, le droit à la différence, nous nous devons de continuer notre lutte sur la Société générale et de lancer un appel à toutes les structures, à quelque niveau que ce soit, afin qu'il y ait une réelle prise en charge syndicale.



A l'origine, faire respecter ses obligations à l'employeur, nous semblait simple concernant une entreprise nationalisée. D'autant que la banque a une image de marque à sauvegarder !... C'est justement pour cela, que depuis 2 ans, nous nous battons à coups de procédures pour imposer l'emploi des handicapés en milieu ordinaire.

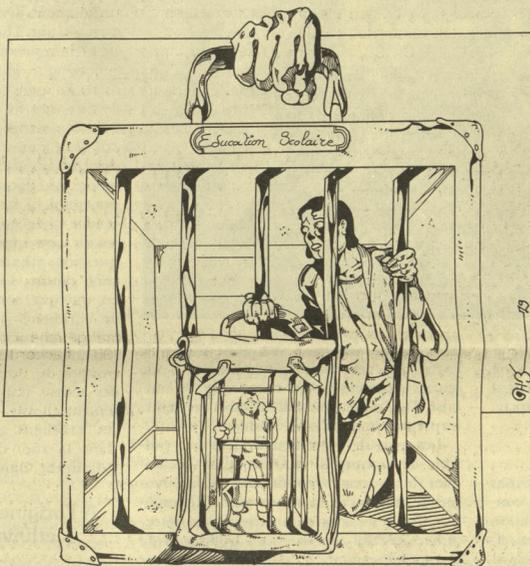
Une conférence de presse s'est tenue, le 19 juin, à l'Union régionale parisienne C.F.D.T. Y assistaient l'A.F.P., *Le Monde*, *Le Monde libertaire* et F.R.3-Ile de France. Suite à quoi, la journaliste de F.R.3., très intéressée, est intervenue auprès de la direction afin de réaliser un reportage contradictoire. Cette dernière a pris l'affaire de très haut et a refusé tout en bloc ! Comportement plutôt minable pour un directeur des relations sociales !

Le refus de ce dernier apprécié comme il convient par les journalistes ne les empêcha pas de diffuser leur interviews et leur reportage qui a été diffusé le 6 juillet aux informations régionales.

Les répercussions n'ont pas traînées, car en séance de comité d'entreprise suivant, notre chère direction nous a « pondu » un document semblant modifier de façon positive les orientations de l'entreprise... Actuellement, nous sommes toujours dans l'attente de voir des résultats concrétisant ces beaux discours !

Afin de populariser et d'élargir notre lutte, nous avons réalisé une brochure regroupant nos expériences et nos revendications par rapport à la législation, et avons participé au Forum C.E., au pavillon Baltard, les 16, 17 et 18 octobre. Puisse l'indifférence ne pas gagner l'esprit des intéressés d'un jour !...

Nicky



ACTUALITÉS DES LIEUX DE VIE

DEBUT septembre avait lieu, au Coral, une réunion élargie du Collectif réseau alternatif (C.R.A.).

Ces rencontres, programmées tous les deux mois, sont l'occasion de se donner les dernières infos, faire le point, réfléchir et coordonner les pratiques de chaque lieu. Une vingtaine de lieux C.R.A. et hors C.R.A. se sont retrouvés autour de la table, ainsi que quelques copains et copines invités pour le *Monde libertaire* et Radio Libertaire. Une occasion supplémentaire de partager le « vivre avec ».

Tout d'abord, il a été question de la création d'une association appelée « Macani » (expression exclamative occitane, sans traduction) qui s'est constituée à partir du Comité de soutien parisien au Coral. Macani regroupe des individus qui désire soutenir les projets des lieux de vie. Elle pourra intervenir au cas par cas, sur la demande des lieux, des accueillis ou des parents, et pourra être un interlocuteur aux institutions et aux pouvoirs publics. Elle se servira du journal *Mise à pied*, édité à Toulouse, comme support d'information

et d'expression, comme le fait déjà le C.R.A.

Puis, un débat essentiel a eu lieu sur le problème : « Construire une fédération des lieux de vie ? ». Les lieux ont convenu que le C.R.A. ne pouvait pas être une fédération tant il est marqué par les personnalités de ceux qui y adhèrent. C'est plutôt un lieu informel, dominé par la rencontre et le désir. Alors, et l'action, l'analyse, l'efficacité ?

Deux projets ont été mis en place : l'organisation de stages dans le réseau, suivant les compétences de chaque lieu (artisanat, jardinage, élevage...) ; et la réalisation d'un « press book » qui donnera les bases et les possibilités techniques de chaque lieu, une espèce de « catalogue des ressources » des lieux de vie.

Il a été rappelé le travail effectué l'an dernier, avec le Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées de Montpellier, sur le thème : « Qu'est-ce qui institutionnalise les lieux de vie ? ». Cette recherche permet au collectif de se doter de moyens de réflexion supplémentaires. Il paraît fondamental de pouvoir continuer à exprimer la créativité des lieux,

d'en créer d'autres, que chacun d'eux puissent avoir des outils d'analyse sur ses manques et ses limites, de rechercher des financements autres que l'accueil, et de se poser le problème de l'alternative.

En effet, il s'avère que la spécialisation revient au grand galop, et que les lieux de vie tendent à devenir des lieux spécifiques, agréés ou pas. Si ceux-ci veulent garder ce qui en fait toute leur richesse, leur diversité, leur indépendance ; ils doivent en tout état de cause, ne pas être à la merci du prix de la journée, et être capable de vivre sans ce financement spécifique. Poser le problème de l'alternative, c'est parler également de l'autogestion, car si le réseau est contre le salariat, il est aussi opposé au bénévolat.

Voilà, pour l'essentiel des débats qui traversent les lieux de vie en ce moment. Le réseau est toujours en mouvement... Et c'est cela qui est important.

Carolina
Gr. de Béziers
(D'après le compte rendu du C.R.A.)

DERRIÈRE LE TERRORISME

L'attentat spectaculaire exécuté le 12 octobre à Brighton par l'Armée républicaine irlandaise contre le gouvernement britannique aura sans doute sorti brutalement de leur quiétude les sujets de Sa Majesté qui, quel que temps auparavant, avaient accueilli avec confiance l'annonce du dépeçage de la célèbre organisation clandestine. Il est clair désormais que les dirigeants et les responsables professionnels de l'ordre établi dans les frontières du Royaume uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord n'avaient pas compris que le terrorisme n'est pas un phénomène homogène et qu'on ne peut pas le faire cesser partout de la même façon. Aujourd'hui, les citoyens britanniques qui ignoraient encore doivent se rendre à l'évidence : on

l'Union soviétique. Mais nous voulons croire que la masse des gens s'inspire des principes positivistes et règle donc sa conduite sur les conclusions que lui inspire la connaissance des faits.

Le terrorisme qui fut vaincu

Les faits montrent qu'il y a des cas où l'Etat démocratique peut vaincre le terrorisme et d'autres où il ne le peut pas. Pourquoi la police japonaise a-t-elle pu venir à bout de l'Armée rouge japonaise, la police fédérale allemande de la Fraction armée rouge, la police italienne des Brigades rouges et de Prima linea, la police espagnole du Groupe révolutionnaire armé du Premier Octobre (G.R.A.P.O.)



Un militant de l'I.R.A. devant le cercueil de Bobby Sands.

ne vainc pas aussi aisément le terrorisme pratiqué par un groupement enraciné dans un peuple que celui d'organisations sans attache populaire d'aucune sorte.

Elucubrations

Cette incompréhension manifestée par des gens considérés comme habilités à conduire la politique générale de la nation devrait être jugée sévèrement par les citoyens capables de faire preuve d'esprit critique, sans qu'ils soient nécessairement amenés à douter de la capacité de ces gouvernants de connaître la réalité et de s'y adapter. En revanche, les hypothèses émises çà et là par des journalistes et des écrivains spécialisés dans les tâches d'intoxication, à savoir que le terrorisme constitue une stratégie planétaire, que toutes les organisations qui le pratiquent, poursuivent en réalité un but unique : entretenir un état de tension et de désordre en différents points du monde, devraient être maintenant rejetées avec mépris.

Sans doute y aura-t-il toujours, dans chaque nouvelle génération, des individus portés à confondre l'histoire, objet d'études sérieuses, même si l'on peut en interpréter les données de diverses manières, avec les créations les plus délirantes de leur imagination débordante. Ainsi, il y eut toujours des gens pour imputer la responsabilité des grands événements historiques à l'action secrète d'une poignée de personnages qui seraient les « maîtres du monde » ou qui tenteraient de le devenir.

C'étaient autrefois les « sorciers », serviteur de Satan. Plus tard, ce furent les francs-maçons, les Rose-croix et d'autres sociétés plus ou moins discrètes du même genre. Il n'y a pas si longtemps c'étaient de prétendus « sages de Sion », chefs d'opinion de prétendus « conspirateurs mondiaux des juifs », ou encore la « Synarchie », organisation mythique de technocrates de différents pays, ou même le Komintern, autrement dit l'International communiste. Aujourd'hui, ce serait le K.G.B. (Comité de la sécurité de l'Etat), autrement dit, en dernier ressort le présidium du comité central du Parti communiste de

et la police française d'Action directe ? Parce que ces divers groupements n'ont jamais exprimé autre chose que le malaise d'un milieu intellectuel très restreint, imprégné de marxisme-léninisme.

Les gens de ce milieu avaient cru possible de rompre le charme et de déclencher le processus conduisant à la révolution telle qu'ils la concevaient. Ils espéraient que leurs attentats multipliés détermineraient les représentants politiques de la « société capitaliste bourgeoise » à adopter en hâte des lois scélérates anti-ouvrières, ce qui aurait dû créer une situation propice à la radicalisation des masses laborieuses. Riposte prolétarienne et répression bourgeoise devaient se répondre mutuellement avec une violence sans cesse accrue jusqu'à ce que les conditions fussent mûres pour la révolution.

Mais le pétard a fait long feu partout. D'abord parce que les mouvements démocratiques ont aisément déjoué le piège de la répression aveugle et n'ont jamais eu de peine à distinguer les intellectuels terroristes des militants ouvriers. Ensuite parce que les organisations traditionnelles de la classe ouvrière, politiques et professionnelles, se sont immédiatement et sans ambiguïté placées du côté de l'ordre établi. Enfin parce que les masses elles-mêmes n'ont à aucun moment perçu l'expression de leurs désirs profonds dans les motivations de ces petits groupes clandestins, qui avaient choisi de lutter par les armes contre l'Etat démocratique.

Le terrorisme invincible

Mais si cet Etat peut donc l'emporter aisément sur tout terrorisme lié à un milieu restreint, il n'en est pas de même quand il a affaire à une organisation bien enracinée dans tout un peuple.

L'armée française s'est finalement révélée incapable, malgré ses moyens techniques, de réduire le Front de libération nationale algérien. Celle d'Israël n'en finira jamais avec la résistance palestinienne, que celle-ci soit ou non unifiée, qu'elle soit dirigée par l'Organisation de libération de la Palestine, ou par n'importe quel autre groupement, existant ou futur.

Et bien entendu, ce n'est pas non plus par la répression que le gouvernement de Londres fera disparaître l'Armée républicaine irlandaise.

Ceux de Madrid et de Paris ne réussiront pas davantage à éliminer un jour, par ce moyen, l'organisation E.T.A. (Pays basque et Liberté). D'une manière générale, en effet, même si la masse de la population au sein de laquelle des mouvements de ce type se forment pour combattre l'Etat qu'ils jugent oppresseur n'est pas prête à entrer en insurrection armée pour conquérir par la force tantôt son indépendance, tantôt seulement son autonomie interne, du moins se sent-elle toujours instinctivement solidaire de la minorité. Et même s'il arrive que l'organisation clandestine se laisse aller, pour réveiller une opinion internationale qu'elle juge devenue insuffisamment attentive à cette lutte, à commettre l'un de ces attentats aveugles qui suscitent l'indignation générale, y compris dans la population dont elle poursuit la libération, cette même population resserre instinctivement ses liens, un moment distendus, avec les terroristes, aussitôt que l'Etat visé entame des opérations de répression.

C'est que l'émotion provoquée par un attentat quelconque, si vive qu'elle puisse être sur le moment, ne dure jamais bien longtemps. En revanche, la question ethnique qui est à l'origine de cette action demeure et justifie par ce fait même l'existence de l'organisation terroriste. C'est pourquoi, il faudra raisonnablement s'attendre à ce que soient perpétrés des actes de terrorisme aussi longtemps que cette question ethnique demeurera. Et ce seront tantôt des actes de bonne guerre, en quelque sorte, comme la destruction de bâtiments publics, divers actes de sabotage ou même des attentats contre les responsables, les agents d'exécution ou les troupes de l'Etat jugé oppresseur, tantôt des actions frappant des innocents, spécialement choisis, comme le furent les athlètes israéliens à Munich, ou au hasard, dans la rue, dans un cinéma, dans un restaurant, dans un avion, etc.

A l'origine des revendications ethniques : l'individu

Les revendications ethniques, considérées dans leur forme achevée, naissent du mécontentement profond d'un peuple. Mais ce mécontentement lui-même, avant d'être collectivement ressenti par toute une ethnie ou une fraction d'ethnie, est perçu et exprimé par des individus isolés ou de très petits groupes qui comprennent qu'ils tiennent les éléments de base de leur identité personnelle de la langue qu'ils parlent et de la culture qu'elle véhicule. Tous les membres d'une ethnie opprimée n'en ont pas, il s'en faut de beaucoup, une conscience également claire. C'est pourquoi la lutte que mène une ethnie pour sa libération commence toujours par être une lutte d'individus qui cherchent à affirmer leur identité culturelle en l'opposant à celle de l'ethnie dominante imposée par l'Etat oppresseur.

C'est seulement dans une seconde phase que, par la force des choses, tous ceux qui se réclament de la même identité culturelle sont appelés à se rencontrer et à

s'associer pour mener plus efficacement leur combat. Dans une troisième phase, celui-ci, cessant d'être le fait d'une minorité devient la lutte commune de l'ethnie ou de la fraction d'ethnie toute entière et il ajoute à ses caractères culturels des aspects politiques nettement définis. C'est alors qu'il peut déboucher sur la lutte armée et le terrorisme.

Une opinion anarchiste

L'usage de ce moyen d'action n'est pas plus justifié quand il s'agit de mouvements de libération ethnique que lorsqu'il est le fait de groupements marxistes-léninistes plus ou moins hétérodoxes. Mais la question, dans ce cas, ne présente qu'un intérêt purement théorique car c'est à la collectivité ethnique en cause qu'appartient le dernier mot en cette matière. On a toujours le droit de porter un jugement de valeur sur la stratégie d'une organisation; mais on ne peut pas juger un peuple, et moins encore, si c'est possible, quand il cherche les voies de sa libération. Si une ethnie, dans sa masse, estime que le terrorisme a du bon, qu'il sert utilement sa cause, aucun étranger à cette ethnie ne peut valablement soutenir le contraire.

En revanche, il nous est permis comme à quiconque de dire ce que nous pensons des buts politiques ouvertement affichés par les mouvements de libération ethnique, à savoir l'indépendance ou l'autonomie. Dans les deux cas on ne conçoit pas, en fait, d'autre forme de la vie ethnique que celle qui s'organise dans le cadre d'un système étatique.

Les uns veulent que l'ethnie ait son propre appareil d'Etat, les autres se contenteraient de l'organiser en collectivité territoriale disposant, sous la tutelle de l'Etat existant, d'institutions régionales autonomes. Mais la libération culturelle, si importante qu'elle soit, ce n'est pas la libération totale de l'individu, et sans cette libération totale il faudra toujours craindre qu'elle soit un jour ou l'autre remise en cause par une autorité quelconque. Si l'on choisit la liberté, il faut être conséquent et la vouloir intégrale.

En Europe, pour nous en tenir à cette région du monde où nous vivons, il n'y a qu'un seul moyen de résoudre définitivement le problème ethnique. Ce serait d'inclure dans un mouvement général d'associations fédératives, c'est-à-dire strictement égalitaires, des différentes catégories de collectivités, un fédéralisme spécifique de toutes les ethnies et fractions d'ethnie dont se compose la population de l'Europe occidentale. Au sein de cette union, l'adoption de l'espéranto comme langue de communication irait de pair avec la liberté pleine et entière dont chaque ethnie ou fraction d'ethnie jouirait de pratiquer et d'enrichir sa propre langue, de lui donner de l'éclat au moyen de belles œuvres littéraires et de l'enseigner avec enthousiasme et amour dans ses écoles.

Autrement dit, c'est seulement par la révolution libertaire que la question ethnique, comme toutes les autres, trouvera sa solution définitive.

Georges Le Semeur



Attentat contre l'Agence spatiale européenne, signé « Action directe ».

DES LIBERTAIRES DU TROISIÈME TYPE

LES modes venant toutes, semble-t-il, des États-Unis, il est en train de nous en tomber une sur le coin de la figure qui promet des jours pas tristes. Et quand je dis « nous », je veux dire nous, libertaires, car c'est notre mouvement qui est indirectement en cause. De quoi s'agit-il ?

Un libéralisme radical

Un dénommé Donald Bergland, Californien du Sud, avocat et candidat aux présidentielles américaines du 6 novembre prochain, se présente sous l'étiquette du parti libertarien (1), fondé en 1971.

Champion des libertés individuelles, les libertariens sont des partisans résolus de la libre entreprise. Ainsi, les services publics seraient beaucoup mieux gérés et seraient beaucoup plus efficacement assurés s'ils étaient laissés au secteur privé. Ne serait-il pas mieux par exemple, de confier le contrôle du trafic aérien aux firmes d'assurance qui ont directement intérêt à empêcher les collisions aériennes (2) ?

Le rôle du gouvernement, selon Donald Bergland, devrait se limiter à la défense du pays, sans aucune alliance, et à la protection des vies et des biens publics. Les impôts seraient totalement abolis ainsi que les programmes d'aide sociale. Par ailleurs, le gouvernement se verrait refuser le droit d'intervenir en matière d'avortement, de drogues, de relations sexuelles, de service militaire.

Un tel programme prêterait à rire si déjà un million d'Américains n'avaient voté pour les libertariens en 1980 et si les médias ne se faisaient un plaisir d'amalgamer les libertariens aux libertaires.

Le néo-libéralisme est devenu à la mode avec l'arrivée de Reagan au pouvoir. Après dix années de crise et de désarroi pour les économistes, incapables d'expliquer le phénomène, et d'y trouver des solutions, Reagan a mis au point un programme économique dont *Le Monde libertaire* a longuement analysé le caractère artificiel. Si ce programme a effectivement provoqué une baisse de l'inflation et une relance aux États-Unis, c'est en gonflant démesurément le déficit budgétaire, en déstabilisant les économies européennes et en saignant à blanc les pays du tiers monde.

Cette politique reaganienne se manifestait par la restriction de l'expansion monétaire, la réduction des dépenses publiques et la diminution des impôts.

Le Monde libertaire a montré que les mouvements d'expansion et de rétrécissement de la masse monétaire étaient en fait l'enjeu :

- d'un marchandage électoral sordide entre la Maison-Blanche, Wall Street et la Federal Reserve Bank ;
- répondaient aux intérêts bien compris et à court terme du grand capital au détriment de la population.

La réduction des dépenses publiques, elle, servait en réalité à éponger partiellement l'énorme déficit budgétaire américain en faisant payer les couches les plus défavorisées.

Quant à la diminution des impôts, elle visait à favoriser l'épargne dans les couches aisées, dans l'espoir de favoriser l'investissement productif. Dans la pratique, ces mesures généreuses en faveur des riches sont passées à côté du but puisque, au contraire, leurs bénéficiaires en ont profité pour accroître substantiellement leur consommation.

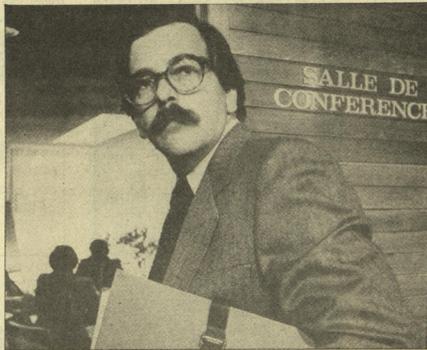


« Je suis un anarcho-capitaliste ! »

Les libertariens américains sont en fait des gens qui pensent que les mesures économiques de Reagan ne vont pas assez loin. Partisans du laissez-faire intégral, ils pensent que l'État est le mal suprême et c'est là où l'ambiguïté permet de faire l'amalgame avec les libertaires. Et c'est peut-être aussi là où certains libertaires découvrent que l'anti-étatisme à lui seul ne suffit pas et qu'il faut lui adjoindre l'anticapitalisme.

Retour aux sources

Les libertariens, derrière des formules radicales, sont les héritiers directs des pères fondateurs de l'économie politique classique, des physiocrates à Jean-Baptiste Say, en passant par Smith et Ricardo.



Adam Smith disait que l'homme fait naturellement ce qui est le plus avantageux pour lui et que la somme des égoïsmes individuels concourt au bonheur du plus grand nombre. Chacun produit sur le marché sans s'occuper de ses concurrents, l'offre s'adaptant spontanément à la demande.

Jean-Baptiste Say tentera de consolider la notion d'ordre naturel et de dégager les lois qui régissent le domaine économique, à l'instar des lois qui jouent dans le domaine de la physique. Il est un partisan du libre échange et formule une théorie sur les débouchés qui influence encore aujourd'hui certains économistes : les produits s'échangeraient toujours contre des produits et il ne peut y avoir de surproduction générale puisque chaque produit trouve d'autant plus facilement un débouché qu'il existe une plus grande abondance d'autres produits.

Les théories du laissez-faire correspondent en fait à une époque et répondent à certaines préoccupations. Elles correspondent aux tout débuts de l'industrialisation en Europe lorsque la demande était solvable et effective, en ce sens que l'expansion du capitalisme naissant permettait à quiconque offrait sa force de travail sur le marché de trouver un emploi. Le manque de main d'œuvre était d'ailleurs tel que le patronat organisait de véritables razzias pour trouver des ouvriers. C'est une période d'expansion pendant laquelle la production n'avait qu'à s'engouffrer dans un marché pratiquement vierge.

Mais ces théories répondaient aussi à certaines préoccupations sur l'avenir du système. En effet, des crises économiques apparaissent en 1815, 1818, 1825, où l'on constate que les produits se vendent de plus en plus mal ; on parle pour la première fois de surproduction. La théorie des débouchés de J.-B. Say entendait rassurer les inquiétudes des bourgeois en expliquant que les crises ne pouvaient être que passagères.

C'est très tôt, avec Sismondi, qu'apparaît l'idée que l'intervention de l'État est nécessaire pour atténuer les méfaits de la libre concurrence. Car le cadre dans lequel s'appliquaient les lois que les économistes libéraux croyaient immuables, avait changé considérablement.

Les théoriciens néo-libéraux d'aujourd'hui occultent complètement de leur analyses les tendances inévitables du monde capitaliste contemporain à l'évolution et font semblant de croire qu'il est possible de revenir à un ordre économique, en réalité mythique, où une concurrence réelle et transparente pouvait effectivement exister entre les agents économiques (3).

Des sources plus récentes

Dans un article paru dans le n°8 de la revue *Interrogations* (septembre 1976), Bruce Vandevort donne quelques indications intéressantes. Les origines du mouvement libertarien, dit-il, sont hautement suspectes. Il est issu d'une scission, en 1969, de la très réactionnaire organisation de jeunes du Parti républicain, la Young American for Freedom (Y.A.F.).

Disciples de Ayn Rand, philosophe de la libre entreprise, et du sénateur Barry Goldwater, les scissionnistes se sont séparés de la Y.A.F. car celle-ci avait contrevenu à la doctrine conservatrice classique en acceptant l'intrusion de l'État dans la vie privée des citoyens afin de poursuivre la guerre du Vietnam.

Pendant les années 60, les groupes de jeunes conservateurs américains, assumant les objectifs de la politique impérialiste, s'étaient rapprochés des positions étatistes. Les partisans de Rand et de Goldwater réagirent contre la « servitude involontaire » (la conscription) et la « confiscation arbitraire de la propriété » (les impôts sur le revenu).

Les dissidents durent alors se trouver une identité pour se démarquer des innombrables tendances politiques nées dans les années 60. Ils coupèrent les liens avec le mouvement « objectiviste » de Ayn Rand car ce courant avait fini par accepter le recours à un État « limité ». Goldwater de même était devenu suspect car il avait accroché son wagon au train électoral Nixon-Agnew. Ils se firent donc appeler « anarcho-capitalistes », « anarchistes rationnels », « libertaires rationnels » ; mais un accord fut finalement trouvé sur le terme « anarchiste de droite », simplement « libertarien », c'est-à-dire en fait libertaire.

Cette philosophie anarchiste de droite est un véritable panier de crabes. Karl Hess, un des théoriciens de l'aile « gauche » des anarchistes de droite, se réclame père-mère de Marx, Proudhon, Mao, Barry Goldwater, des Panthères noires et de Paul Goodman. Cependant, la majorité du mouvement se réclame de Murray Rothbard et de Ludwig von Mises, idéologues connus de l'économie de marché, et à l'occasion, de Milton Friedman, le prix Nobel. Signalons d'ailleurs pour l'anecdote que le propre fils de Milton Friedman, David, est un membre du mouvement libertarien. Parmi les auteurs anarchistes, le seul qui est régulièrement cité dans les publications libertariennes est Lysander Spooner, libertaire américain du XIX^e siècle.

Tout cela, dit Bruce Vandevort dans l'article mentionné montre à quel point la couverture « anarchiste » de ce mouvement est, au mieux, fortuite, au pire opportuniste ; sa véritable philosophie, si on peut considérer qu'il en a une, va plutôt chercher vers un individualisme possessif démodé façon John Locke, le philosophe anglais de la fin du XVII^e siècle.

Conclusion

Il va de soi que l'emploi du mot « libertaire » par ces gens est une véritable supercherie. Cependant, on ne peut pas se contenter de dire que c'est simplement fortuit ou opportuniste. Si ce courant hyper-réactionnaire a repris le mot, ce n'est pas seulement à cause de sa parenté avec « libéral » ou « liberté », ou parce qu'il sonne bien, c'est aussi parce que dans le contexte américain il est vide de réalité politique.

D'autre part, il est facile et tentant, pour des gens cherchant des références politiques, de citer certains auteurs anarchistes, individualistes pour la plupart, qui ne remettent pas en cause la propriété privée des moyens de production et qui limitent leur critique à celle de l'autorité et de l'État, en occultant la critique du capitalisme.

Dans un avenir proche, on entendra encore parler de « libertarianisme » dans les médias et il est à craindre que ce mot et ce courant politique ne fassent des adeptes, hors du mouvement libertaire ou dans une frange de celui-ci.

Le mouvement libertaire — le vrai — devra user de tous les moyens à sa disposition pour lutter contre l'amalgame — à commencer par le droit de réponse —, et mener un combat théorique vigoureux contre la confusion. Il nous faut tous faire la démonstration que le mot « libertaire » n'est pas vide de réalité politique.

Raoul Boullard

(1) En anglais, « libertaire » se traduit par « libertarian ». Le parti libertaire devient donc Libertarian Party. L'utilisation dans un texte français du mot « libertarian » est donc une traduction inexacte du mot « libertaire ». On emploiera cependant dans l'article le mot « libertarian » pour le distinguer du mot « libertaire ».

(2) Il ne vient pas à l'idée de Donald Bergland que si les compagnies d'assurance ne contrôlent pas le trafic aérien c'est que la gestion de ce dernier n'est peut-être pas rentable et qu'en conséquence, elles préfèrent encore payer les primes en cas de catastrophe.

(3) Dans un monde où l'économie ne se considère plus que d'un point de vue international, où l'interdépendance et l'imbrication des économies atteint un niveau à peine croyable et où dominent surtout des firmes multinationales on a du mal à imaginer un système où existerait une réelle concurrence entre les individus et les firmes, base du système proposé par le radicalisme néo-libéral.

Imaginer par ailleurs que les États-Unis puissent se passer de la protection de leur approvisionnement en matières — c'est-à-dire d'intervention militaire hors de leurs frontières et alliances — est une aberration.

AFRIQUE DU SUD OFFENSIVE DIPLOMATIQUE

Les autorités sud-africaines ont semble-t-il beaucoup moins de problèmes à l'extérieur de leurs frontières qu'à l'intérieur. Elles viennent, ces jours-ci, d'interdire l'entrée des principaux ghettos noirs, dont celui de Soweto, à tout individu de peau blanche, conséquence des heurts très violents entre les forces de l'ordre et la population noire.

Horizon plutôt bleu ciel dans les relations diplomatiques du régime de Pretoria. Les efforts visant à combattre l'isolement international, dont il a accusé le coup d'une manière assez effective, sont porteurs de succès. Les Etats-Unis se sont sentis obligés de monter au charbon afin de convaincre Pieter Botha de briser l'isolement. Les accords de Lusaka (février 84) puis de N'Komati (mars 84) sont les premières tentatives offensives de l'Afrique du Sud qui se préoccupe tout particulièrement de rompre l'unité des pays de la ligne de front (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe), de régler le cas namibien et d'affaiblir, pour ne pas dire mettre à genoux, les Etats menaçant directement sa sécurité. L'Angola cède pour des raisons qui tiennent autant à une attitude cruellement réaliste dans l'appréciation des relations avec le voisin raciste qu'aux pressions économiques et militaires. En contrepartie d'un accord de non-agression et de l'arrêt des activités « contre-révolutionnaires » de l'Unita, mouvement rebelle soutenu par l'Afrique du Sud, Luanda retire son appui à la Swapo (South African People's Organisation).

Le Mozambique suit le mouvement en mars 84, toujours à la suite d'un pacte de non-agression. Retrait du soutien logistique à l'A.N.C. (African National Congress) en échange d'une paix intérieure troublée jusqu'alors par la guerrilla du R.N.M. (Resistência Nacionam Moçambicana), appuyée — c'est étonnant ! — par l'Afrique du Sud.

Rebelote le 3 octobre ! C'est le ministre des Affaires étrangères sud-africain, Roelof Botha, qui négocie et conclut un accord de cessez-le-feu entre Maputo et les rebelles du R.N.M.

Les camarades de combat tanzaniens comme les militants purs et durs de Frelimo (parti unique du Mozambique) l'ont très mauvaise. C'est d'humiliation qu'il faut parler. Peut-on s'étonner cependant de telles politiques de la part d'équipes dirigeantes dont l'unique et seule raison d'exister est le renforcement de l'Etat.

Hervé

GRANDE-BRETAGNE CHARBON ET INTERNATIONALISME

Il faisait beau à la porte de Montreuil le vendredi 12 octobre au matin, pendant le meeting qui donnait le coup d'envoi au départ de plus de 30 camions qui apportaient aux mineurs anglais des vivres de première nécessité. Le discours du secrétaire syndical des mineurs du Kent, même s'il était en un français plein de fautes « grammaticales », tranchait avec ce que l'on a l'habitude d'entendre officiellement de la C.G.T. « Une défaite d'une partie du mouvement ouvrier est une défaite pour tout le mouvement ouvrier » a-t-il déclaré, en faisant appel à l'internationalisme prolétarien pour que demain un « monde nouveau soit bâti par les ouvriers ». Propos « classe contre classe »



« Rappelle-toi la motion au congrès du Parti travailliste : " Un homme, un pavé. »

qui a dû surprendre plus d'un permanent syndical venu par cette journée d'automne faire sa b.a. internationale.

La solidarité effective de la C.G.T. avec la lutte des mineurs saura-t-elle contrebattre les « rumeurs persistantes » selon lesquelles la Pologne livrerait du charbon à la Grande-Bretagne ?

Les piquets que les syndicalistes de la W.U.M. maintiennent devant l'ambassade polonaise montrent que la solidarité internationale des « néosyndicats » mis en place par Jaruzelski se définit dans le cadre du capitalisme d'Etat ! Selon le *Financial Times*, l'exportation du charbon polonais vers la Grande-Bretagne doublerait par rapport à l'année dernière... Seuls en Pologne ceux qui tentent de maintenir le syndicat Solidarnosc sont solidaires des mineurs anglais. Dans le bulletin *Robotnik*, de Varsovie, dans une lettre ouverte à Scargill, secrétaire général du W.U.M., des groupes (1) qui collaborent au journal clandestin, écrivent : « Etant donné que Thatcher s'entend si bien avec Jaruzelski, nous pensons qu'il est temps d'en tirer les leçons. Nous espérons donc qu'au nom de la solidarité ouvrière, vous allez modifier votre attitude négative à l'égard de notre mouvement. » En effet, il y a quelque temps, Arthur Scargill hurlait avec les loups quand il fallait dire que Solidarnosc était un mouvement contre-révolutionnaire qui cherchait à détruire le socialisme...



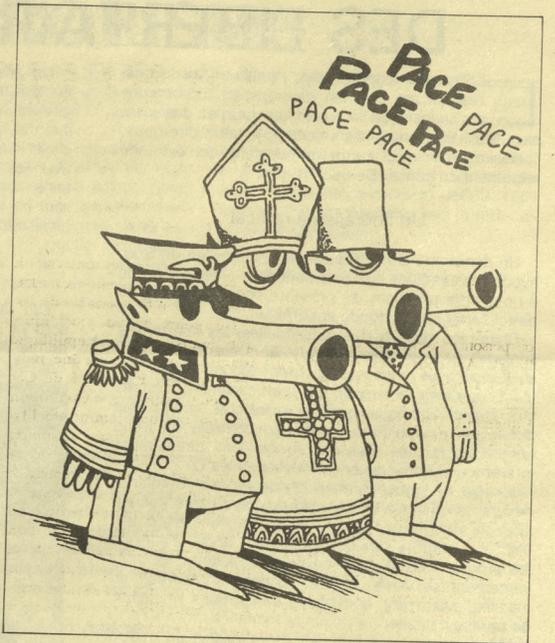
VISITES POLICIÈRES EN BELGIQUE

La police a lancé une opération de choc, sans précédent, contre les milieux d'extrême gauche et libertaires afin de tenter de démanteler les mystérieuses « Cellules communistes combattantes ». Cent-vingt perquisitions, une quinzaine d'interpellations... l'état de siège !

Notre camarade « Babar », Roger Noël, a protesté contre la perquisition de la librairie-imprimerie libertaire « 22 mars » et la saisie du fichier de la revue *Alternative libertaire*, contenant plus de mille noms : il a également été embarqué et interrogé au Palais de justice.

A suivre...

G.L.



ITALIE LIBERTÉ POUR MARIO

« QUAND L'ETAT SE PRÉPARE A ASSASSINER, IL SE FAIT APPELER PATRIE. »

Je préfère rester un homme libre, même emprisonné pour mes idées, plutôt qu'une marionnette pour les idées des autres. » (Mario Terzi). Mario Terzi, militant anarchiste italien de Bologne (Bergamo) est toujours en prison pour avoir refusé de porter l'uniforme (voir *Monde libertaire* n°540 et 542). Il a été condamné à 12 mois de prison ferme par le tribunal militaire et est actuellement incarcéré à Rome.

Mario était insoumis depuis avril 1984 et a été arrêté le 26 mai dernier. D'abord enfermé à la prison militaire de Pesciera, il a été ensuite transféré à celle de Turin, mais là, la justice n'a pu le « juger », déclarant son incompétence territoriale. Il a donc fait un dernier voyage jusqu'à Forte Boccea, à Rome, où là, il a été condamné. Ma-



rio a été défendu par l'avocat Alfredo Falermi. Ses camarades étaient présents pour le soutenir.

Malheureusement, les procès militaires ne suscitent pas l'intérêt de la grande presse... Mieux vaut que tout se passe dans le silence absolu et qu'il n'y ait pas de publicité autour de ce type de pratiques. La période des vacances, au mois d'août, et les difficultés des anarchistes pour organiser une présence plus efficace à l'occasion du procès de Mario, ont empêché d'en faire une tribune de dénonciation de l'institution militaire et de la répression étatique contre les réfractaires.

Mario a réaffirmé devant les magistrats son refus de devenir un objet pour l'armée et a terminé par une déclaration dans laquelle il dit qu'il refuse de

reconnaître la légitimité de l'Etat et de la magistrature censée le juger.

L'armée n'aime pas les cas « anormaux » comme celui de Mario, qui remettent en cause la hiérarchie sur laquelle est basée toute l'institution militaire et qui s'insoumettent au service national. Pour nous, qui sommes anarchistes, donc antimilitaristes, il est essentiel de faire un maximum de propagande autour de ces « cas » et d'organiser efficacement la solidarité, y compris évidemment la solidarité internationale. Cent mille personnes peuvent manifester pour la paix et contre la guerre sans aucun problème, à Paris ou à Rome ; mais qu'un individu refuse d'endosser l'uniforme pour les mêmes raisons, et tout de suite, il sera jeté en prison ! Si, en plus, il nie l'Etat, la religion, le salariat, l'autorité, alors on fera le silence autour de lui !

Comme tant d'autres, Mario Terzi est enfermé pour ses idées. Et, en prison, l'inquisition continue : l'administration pénitentiaire applique à la lettre l'article 3 du Code militaire qui justifie l'interdiction des livres, journaux, revues, cartes, autocollants, etc., pouvant constituer un obstacle à la « récupération » et à la « rééducation » du détenu !

Les lecteurs du *Monde libertaire* peuvent cependant lui témoigner leur solidarité et leur sympathie, en lui écrivant à l'adresse suivante (de préférence en italien) : Mario Terzi, Carcere militare Forte Boccea, 00167 Roma, Italie.

G.D.

(1) Un de ces groupes est libertaire.

(2) Une livre égale 12 FF.

IRAN LA RELIGION AU POUVOIR

NOUS avons publié dans le *Monde libertaire* précédent le premier volet d'un article relatif au régime khomeiniste en Iran ; après une présentation historique et une analyse de l'idéologie fasciste développée par l'imam Khomeiny, ce second volet dresse un panorama de la situation économique, politique et sociale en Iran à l'heure actuelle.

Economie

La population de l'Iran s'élève actuellement à 36 millions de personnes (entre 36 et 40 millions). Au cours des cinq dernières années, les structures sociales existantes ont été systématiquement détruites dans tous les domaines. La production agricole est nulle. L'inflation est de l'ordre de 400%, le pays compte plus de 6 millions de chômeurs, plus d'un million de drogués. Soixante-quinze pour cent des matières premières nécessaires à l'industrie doivent être importés. En 1983, les exportations iraniennes se chiffrent à 300 millions de dollars alors que les importations s'élèvent à 14 milliards de dollars. Cinquante pour cent du budget iranien est destiné à la guerre. La capacité de production a chuté de 75%. Quelques exemples du coût de la vie : un kilo de lentille coûte 30 FF, un kilo de viande : 240 FF, le loyer mensuel pour un appartement moyen est de 3 900 FF.

En 1978, l'Iran importait pour 2 milliards de dollars de denrées agricoles ; en 1982 pour 5 milliards. Ces chiffres montrent que le pays est dans une situation de dépendance bien plus grande que sous le Shah. La condition de la population active — environ 13 millions d'individus — s'est beaucoup aggravée : il n'existe plus d'accords sur les salaires, sur les horaires de travail, les congés payés, les assurances sociales et vieillesse. On a réintroduit le travail des enfants ; le droit de grève est supprimé. Depuis 1980, on applique un droit du travail foncièrement réactionnaire. Ainsi, suite à une grève à Ahwas, 7 000 travailleurs sur 9 500 ont été immédiatement licenciés. Dans chaque entreprise, il existe un conseil islamique qui contrôle et espionne les travailleurs.

La condition des femmes

L'oppression des femmes a été de tout temps souvent le premier pas de la classe dominante vers la suppression des droits sociaux. En Europe, au Moyen Age, les femmes furent les premières victimes de la terreur religieuse : on brûlait les sorcières. En Iran, les femmes aussi font — les premières — les frais du fascisme religieux. Dans l'Islam, la femme est un être de troisième catégorie. Ce précepte est profondément ancré dans le Coran. L'oppression des femmes iraniennes est très clairement énoncée dans la Constitution islamique de novembre 1979. Les domaines du travail et de la vie sont scindés en fonction des sexes (ségrégation) et les femmes sont exclues de la fonction publique et de la politique. Des centaines de femmes ont été chassées hors des bureaux, des

usines et autres établissements publics. La nouvelle loi islamique leur retire tous les droits.

Du point de vue juridique, une femme de la République islamique ne vaut qu'une moitié d'homme. L'article 5 du Code pénal stipule : « Quand un musulman tue une femme de l'Islam, il doit être puni de mort, à condition que le père de la femme ait versé au meurtrier la moitié du sang d'un homme ». Le témoignage d'une femme ne vaut que la moitié de celui d'un homme et encore faut-il que sa déposition soit confirmée par un homme. En cas de meurtre, il est interdit de tenir compte de l'avis d'une femme.

Peu de temps après la création de la République islamique, les femmes n'ont plus eu le droit d'exercer le métier de juge ou d'avocat. Elles ont également dû renoncer au droit au divorce. Depuis la réouverture partielle des universités en automne 1983, la plupart des chargées de cours à la faculté ont été congédiées. Les étudiants ne représentent plus que 10%. On les oblige à s'asseoir aux derniers rangs pour éviter tout contact avec les étudiants mâles. Souvent, on tend un rideau de séparation dans les amphithéâtres. Si une étudiante veut poser une question à un professeur, elle doit le faire par écrit, car suivant la règle islamique, elle n'a pas le droit d'adresser la parole à un inconnu. Les écoles mixtes ont été supprimées immédiatement après la révolution.

Une campagne nationale menée par les fanatiques religieux a contraint les femmes à ne plus se montrer sans voile ou sans foulard, sans vêtements longs et sans bas de laine en-dehors de leur maison. Les femmes doivent cacher leur visage, leur tête, leur cou, leurs mains et leurs jambes. Il ne faut pas reconnaître les contours de leur corps. Un groupe de femmes iraniennes a rassemblé les pieuses sentences du parti et les a publiées dans une lettre ouverte. On peut y lire : « Choisis : le foulard ou le bâton ! », « Ma sœur, ton voile est mon honneur », « Qui ne porte pas le voile, se prostitue ». Dans la même lettre de protestation, on découvre les raisons du licenciement de femmes : il suffit qu'une femme se parfume ou serre la main à des collègues masculins. Si une jeune femme célibataire pose sa candidature à un emploi quelconque, elle doit présenter un certificat médical justifiant sa virginité.

Les yeux de l'Etat surveillent la femme, partout où qu'elle aille. Au commencement de la révolution, seules quelques troupes d'assaut fascistes, créées spontanément, devaient s'occuper de la moralité des femmes. Des malheureuses qui ne s'étaient pas vêtues conformément aux préceptes étaient vitriolées. On punissait le foulard au front

de celles dont les cheveux dépassaient. Les victimes se faisaient traiter de putains et souvent lapider à mort.

Il y a deux ans environ, ces troupes de terreur ont été « nationalisées ». Des gardiens et des gardiennes armés patrouillent les rues dans des véhicules blindés. S'ils découvrent la moindre infraction aux règles vestimentaires islamiques, ils entraînent la victime à bord de leur voiture. Le viol des femmes dans les prisons iraniennes a entre temps été dénoncé par Amnesty International et par la commission des droits de l'homme de l'O.N.U. Des parents qui ont visité leurs filles en prison disent souvent qu'elles les supplient de leur procurer des pilules contraceptives.

Les mullahs ont fait exécuter de nombreuses prostituées après la prise du pouvoir. Entre temps, on a édicté des lois et des mesures ont été prises pour permettre une autre forme de prostitution islamique. Ainsi, il existe en parallèle avec le couple marié, le « couple occasionnel » pour lequel on « contracte » pour une heure ou 99 ans. Dans les grandes villes, on trouve des immeubles où vivent des femmes seules sous l'étroite surveillance d'un gardien qui fait l'entrepreneur pour les « occasions ».

L'éducation des filles est réduite à l'enseignement de l'Islam. Les garçons — comme les filles — ne connaissent que les martyrs, le sang, la vengeance, Dieu, le Diable, et l'imam Khomeiny. La première phrase de l'alphabet qui jusqu'à la révolution disait : « Père, donne-nous du pain » a été remplacée par « Père, donne-nous du sang ».

Ces faits n'illustrent que partiellement la réalité des femmes iraniennes. Il est évident que l'oppression croissante des femmes fait partie intégrante d'un processus d'islamisation forcée de la société par de dangereux fanatiques.

La torture une loi religieuse

Le droit iranien est unique dans l'histoire. Il s'appuie sur le droit traditionnel de l'Islam. Le code pénal islamique distingue quatre catégories de peines :

• « ghesas » : la vengeance du

sang pour les meurtres et les coups et blessures. Selon la loi du talion, l'accusé sera tué, blessé ou mutilé.

• « dije » : l'impôt du sang. C'est un tribut à payer lorsque la loi du talion n'est pas applicable ou permise.

• « hadd » : punit la fornication et l'homosexualité, la consommation d'alcool et la rébellion qui vont à l'encontre de Dieu. Ces interdictions sont des commandements de Dieu. Les peines sont draconiennes : lapidation, fouet, amputation des mains, des pieds...

• « ta'sir » : sanctionne les délits mineurs et est laissé à l'appréciation du juge : prison bannissement, bastonnade, gifle ou toute autre peine humiliante.

La procédure juridique est totalement imprégnée de l'Islam. Le tribunal est formé d'un seul juge, musulman et mâle. Les femmes sont exclues de la jurisprudence par principe. Le juge, souvent un chef spirituel de l'Islam, n'est pas impartial mais soutient le procureur d'Etat. Souvent, il cumule les deux fonctions. Les accusés doivent se défendre seuls. Il n'existe plus d'avocats. La « sagesse » du juge joue le plus grand rôle dans les délibérés, qui ont lieu en général dans les prisons, derrière des portes verrouillées. Nulle présence, même celle des membres les plus proches de l'accusé, n'est tolérée.

Le juge délibère en son âme et conscience. L'accusé ne peut pas faire appel puisque l'exécution du jugement est immédiate. Les actes politiques répréhensibles tombent sous le coup des tribunaux islamiques révolutionnaires. Les prisonniers politiques sont accusés de rébellion (« bagj »), de « guerre contre Dieu » (« moharebe ba choda ») ou d'« incitation à la corruption » (« fesad »). Ces crimes sont punis de la peine de mort et les inquisiteurs y voient non seulement un droit mais une obligation de prononcer ces condamnations. Cette loi s'applique à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à l'ordre islamique et à ses organes de pouvoir.

Ce qui se passe dans les prisons iraniennes ferait l'objet d'un chapitre à part. On ne sait pas exactement quel est le nombre de prisonniers politiques.

Ils sont sûrement des centaines de milliers. Les autorités nient l'utilisation de la torture, mais reconnaissent avoir recours à « ta'sir », qui n'est qu'une forme déguisée de la torture. Le traitement des prisonniers dans les geôles islamiques rappelle le Moyen Age : il est barbare au sens le plus réel et c'est un crime contre l'humanité.

La guerre

La guerre entre l'Iran et l'Irak a débuté en septembre 1980 par l'invasion irakienne en Iran. En juin 1982, l'armée irakienne a été repoussée hors des frontières iraniennes. Durant ces quatre années de guerre, les forces armées iraniennes ont tenté à plusieurs reprises et par de grandes offensives de pénétrer en Irak. Depuis, c'est la guerre de position qui a atteint son apogée lors des bombardements des pétroliers et des raffineries. Cette guerre — dont on parle peu dans les médias occidentaux — trouve son origine dans les faits suivants :

- les pays arabes craignent que l'Islam fanatique ne mette la main sur leurs territoires ;
- il en découle une fuite en avant sous la forme du conflit stratégique Iran-Irak ;
- la guerre stabilise l'appareil du pouvoir dans les deux pays ;
- la guerre résorbe les contradictions au sein du gouvernement en Iran et en Irak ;
- la guerre détourne la population de la misère intérieure du système islamique ;
- la guerre conforte l'idéologie islamique et le pouvoir.

Quelques 500 000 Iraniens et 150 000 Irakiens ont trouvé jusqu'ici la mort dans ce conflit. L'Iran compte à lui seul 100 000 blessés et invalides de guerre, plus de 3 millions de fuyards chassés des villes et une perte économique de 200 à 300 milliards de dollars. Ces données — toute proportions gardées — s'appliquent également à l'Irak. Cette guerre inhumaine ne profite qu'à la classe religieuse malade et surtout aux intérêts de l'Est et de l'Ouest qui menacent sans cesse la cohabitation pacifique des peuples.

« Ensane Azad »
(L'Homme libre)



LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE FACE A FACE AVEC L'ÉTAT

Il n'est pas possible de dissocier l'affaire Jules Durand du développement du syndicalisme révolutionnaire au début du siècle. Face à un Parti socialiste réformiste et dominateur, l'action directe et la grève générale rassemblaient des adeptes de plus en plus nombreux jusqu'à rendre difficile l'exercice du pouvoir en France.

Affolé par le succès grandissant de la C.G.T. qui culmina avec la journée de grève du 1^{er} mai 1906 pour la journée de 8 heures, le pouvoir déclina d'utiliser tous les moyens pour abattre le syndicalisme révolutionnaire.

Provocations et menaces

La répression physique ne suffisant pas, on eut recours à la provocation pour tenter de déstabiliser la C.G.T. et permettre le retour des réformistes à sa tête. Ce fut l'affaire de Draveil-Vigneux, montée de toutes pièces par Aristide Briand, alors ministre de l'Intérieur. La manifestation du 30 juillet 1908 qui tourna à l'émeute fut le prétexte de l'arrestation de la plupart des dirigeants confédéraux, et parmi eux le secrétaire général Victor Griffuelhes, ce qui allait permettre à d'autres syndicalistes de profiter de cet emprisonnement pour tenter un véritable putsch.

Le congrès de Marseille, en septembre, confirme pourtant, à une majorité qui surprit tous les observateurs, les thèses du syndicalisme révolutionnaire. La provocation du pouvoir s'était retournée contre lui. La libération des dirigeants emprisonnés ne tarda pas, mais dans l'ombre des hommes de main de Briand, et notamment le trésorier Lévy et Latapie, lancèrent une véritable cabale contre Griffuelhes, l'accusant ouvertement de détournement de fonds dans l'affaire de l'achat d'un local confédéral. Les congrès suivants lavèrent Griffuelhes de tout soupçon, mais la crise était ouverte, car le secrétaire général démissionnait.

C'est un transfuge du syndicalisme révolutionnaire, Niel, qui fut élu le 25 février 1909, secrétaire général de la C.G.T. avec les voix des réformistes et des guesdistes. Mais la provocation allait faire long feu : la C.G.T. se reprenait et, six mois plus tard, Niel était contraint de démissionner à son tour. Il fut remplacé par un jeune militant anarchiste pratiquement inconnu alors : Léon Jouhaux.

Aussi, il n'est pas étonnant que la tension monte à nouveau avec le pouvoir à partir de 1910. En octobre, la grève des cheminots, située dans le cadre d'une grande campagne contre la vie chère, fit envisager à Briand la dissolution de la C.G.T. Mais l'af-

faire Durand, à laquelle Briand n'était sans doute pas étranger et qui éclata véritablement en novembre avec sa condamnation à la peine de mort, avait joué un rôle dans cette hésitation : le risque aurait été trop grand, l'affaire Durand aidant, de déclencher un vaste mouvement de protestation.

Lois « ouvrières » un moyen de porter des coups bas

Il n'est pas jusqu'aux lois ouvrières qui n'aient été utilisées pour tenter d'abattre le syndicalisme révolutionnaire. En 1910, un projet de loi proposait de rendre obligatoire les contrats collectifs réglementant le travail. La C.G.T. estima qu'en les rendant obligatoires, le pouvoir pourrait prononcer des sanctions contre les syndicats qui dénonceraient un accord, et d'ailleurs la loi prévoyait également un arbitrage obligatoire en cas de conflit et un vote secret des ouvriers préalable à toute grève. Le congrès de Toulouse, en 1910, rejeta ce projet qui fut alors abandonné.

Nouvel assaut en juin 1913 : le ministre du Travail, Raoul Chéron, proposa d'accorder aux syndicats la capacité civile (possibilité de posséder des biens, d'acheter et de vendre...) et tentait par ce biais d'imposer aux syndicats le vote à la proportionnelle

qui était réputé favoriser les réformistes. Ce projet fut aussi abandonné en pleine mobilisation syndicaliste contre les risques de guerre. Le président du Conseil Barthou menaçait la C.G.T. de dissolution... ce fut son ministère qui tomba en décembre.

Une des tactiques habituelles du pouvoir, soutenu en cela par les réformistes et le Parti socialiste, consistait à dénoncer le fait que les syndicats étaient dominés par les révolutionnaires parce qu'on ne votait pas proportionnellement au nombre d'adhérents. Les réformistes étaient censés contrôler les gros syndicats, tandis que les révolutionnaires ne devaient représenter que des syndicats squelettiques. La réalité était tout autre et un pointage rigoureux permet de montrer que le mode de vote n'était pour rien dans la domination des anarchistes à la C.G.T.

De 130 000 adhérents en 1902, la C.G.T. était passée à 200 000 en 1906, 300 000 en 1908, 400 000 en 1910 (en pleine crise interne, ce qui prouve que la provocation n'a pas réussi). A la veille de la Première Guerre mondiale, on estime généralement les effectifs réels de la C.G.T. à près de 600 000.

Dans ce contexte de progression importante du syndicalisme révolutionnaire (qui s'accompagne, ne l'oublions

pas, d'une progression des idées anarchistes, celles-ci ayant trouvé un de leurs moyens d'action privilégiés dans la C.G.T.), l'affaire Durand est bien un épisode de la guerre ouverte entre la C.G.T. et le pouvoir. Mais aucun des moyens utilisés ne se révéla efficace. Seul, le déclenchement de la guerre sonnera le glas d'un mouvement social qui menaçait l'ordre établi.

Alain Sauvage



Affiche de la C.G.T. en faveur de J. Durand.

JULES DURAND OU COMMENT S'EN DÉBARRASSER

Le Havre est une ville industrielle et portuaire qui a longtemps connu une tradition anarchiste et anarcho-syndicaliste. Le découpage géographique de la ville exprimait clairement l'existence de deux classes : celle des exploités qui habitaient le haut de la ville et celle des exploités qui habitaient le bas, accentuant par là la mainmise du patronat. De plus, Le Havre, de par sa situation maritime, voyait passer, après 1880, les exilés ou les condamnés au bagne, de la Commune telle Louise Michel, qui débarqua en janvier 1888 (1), et avait de nombreux contacts avec les prolétaires organisés de Londres.

Dans les archives de la police, il est question de nombreux groupes anarchistes qui, de 1887 à 1930, firent parler d'eux : groupe anarchiste du Havre, groupe anarchiste révolutionnaire, groupe « Ni Dieu ni maître », colonie communiste, etc.

Jules Durand, militant syndicaliste-révolutionnaire

C'est dans cette ville, dans une famille ouvrière vivant le long des docks que naît, le 6 septembre 1880, Jules Durand. Très tôt amené à travailler, il fréquente l'université populaire des Bourses du travail, le soir après les heures de travail. C'est là qu'il découvre les écrits de Proudhon, Louise Michel, Pouget, etc., et qu'il prend conscience de la lutte des classes, qu'il se lance dans le militantisme syndicaliste-révolutionnaire.

Ses activités syndicalistes ne sont pas du goût de tout le monde et entraînent son licenciement de la société d'affrètement où il travaillait comme docker. A partir de ce moment, il devient, comme son père, charbonnier-journalier ; mais comme ses idées sont connues de l'employeur, il ne trouve du travail que lorsqu'il y a vraiment beaucoup de boulot. Ce qui l'arrange : les jours où il ne travaille pas, il participe activement à l'organisation syndicale.

Devenant secrétaire du syndicat corporatiste des charbonniers, il le fait adhérer à l'union locale des Bourses du travail et à la C.G.T. ; il participe étroitement à la formation de l'union départementale des syndicats.

La jeune union des charbonniers devient vite importante et compte, début 1910, plus de 400 adhérents. Les charbonniers forment une corporation ouvrière importante au Havre, cette ville vivant principalement du commerce du charbon. D'ailleurs la ville ouvrière et les docks ressemblent plus, à cette époque, aux corridors du Nord qu'à une ville normande.

En août 1910, le syndicat des charbonniers lance une grève illimitée « contre l'extension du machinisme, contre la vie chère, pour une hausse des salaires et le paiement des heures supplémentaires ». La grève est très bien suivie et Jules Durand se démeine en démarches et collectes de solidarité. Pour contrer le mouvement de grève, la Compagnie transatlantique embauche des jaunes — on les appelle ici des « renards » — qu'elle paye triple.

Le 9 septembre, Dongé, un des jaunes, ayant travaillé sans arrêt les 7 et 8 septembre et, étant en plus, en état d'ivresse, menace de son revolver quatre charbonniers — grévistes, mais non syndiqués — aussi ivres que lui. Les quatre hommes ripostent aux menaces et le frappent, si fort que Dongé doit être emmené à l'hôpital où il meurt le 10 septembre. Les quatre coupables sont arrêtés. Trouvant que le mouvement de grève dure trop longtemps à leur goût et voulant se débarrasser de Jules Durand pour quelques temps en l'envoyant en prison, la Compagnie générale transatlantique, la bourgeoisie locale et sa presse, avec en première ligne *Le Havre Eclair*, exploitent le fait divers et achètent le témoignage de charbonniers qui affirment que l'assassinat de Dongé a été voté par le syndicat, à l'instigation de Durand, le 14 août.

Même le chef de la Sureté du Havre dénonce cette machination grossière, mais Jules Durand est arrêté, ainsi que les frères Boyer (secrétaire adjoint et trésorier du syndicat).

L'affaire Dreyfus du pauvre

Le procès a lieu en novembre 1910 à la Cour d'assise de Rouen. L'avocat général ne fait pas dans la dentelle et veut vraiment défendre sa classe contre les anarchistes ; il n'évite pas les coups bas en dénonçant avec acharnement Jules Durand, comme buveur d'eau et membre d'une ligue anti-alcoolique, au jury, composé de paysans pour la plupart bouilleurs de cru et fabricants de calva.

Sa plaidoirie réussit à arracher la condamnation à mort de Jules Durand, le 25 novembre. Les frères Boyer sont acquittés et les quatre coupables condamnés l'un à 15 ans de travaux forcés, deux à 7 ans, le dernier étant relégué. A l'issue du procès, Jules Durand a une crise de nerf, on doit l'emmener et il est maintenu 40 jours en camisole de force.

Au Havre, c'est la consternation, la stupeur. En solidarité, une grève générale éclate à partir du 28 novembre, paralysant toute la ville. Le Comité confé-

déral appelle à la grève de solidarité et dénonce les responsabilités de la Compagnie générale transatlantique, ainsi que le comportement de l'avocat général. Les gens ont encore à l'esprit l'affaire Dreyfus, et on parle alors d'affaire Dreyfus du pauvre.

Au niveau international, la solidarité se fait également sentir : Ben Tillet et la Fédération internationale des ports et docks entraînent les mouvements des docks en Angleterre ainsi qu'aux Etats-Unis. En décembre, Francis de Pressensé et la Ligue des droits de l'homme lancent un mouvement général de protestation.

Toutes ces actions sont efficaces et la peine de mort est commuée... en 7 ans de réclusion. Là encore, de nouvelles protestations éclatent, l'indignation augmente : la commutation en 7 ans de prison laisse entendre que Durand est tout de même responsable. Le 1^{er} janvier 1911, de nouvelles campagnes de solidarité ont lieu, notamment celle de Emile Glay, Alcide Delmont et Paul Meunier (député de l'Aube) qui obtiennent la libération de Jules Durand avant la révision.

Malheureusement, les nerfs et la tête de Jules Durand n'ont pas supporté l'affaire et le séjour de 40 jours en camisole : il est devenu « fou » et ne retrouvera jamais la raison. Le directeur de la prison de Rouen le remet aux mains du dirigeant de la C.G.T., Charles March, le 15 février 1911, mais c'est pour qu'il soit envoyé à l'asile. La révision entreprise en 1912 par la Cour de cassation proclame Jules Durand innocent, le 15 juin 1918.

Jules Durand meurt le 20 février 1926 à l'asile d'aliénés — comme on disait à l'époque — de Sotteville-lès-Rouen. Détail curieux : dans les archives du Palais de Justice de Seine-Inférieure ne figure pas le dossier de l'affaire Durand : il a brûlé pendant la Seconde Guerre mondiale, justement.

Piètre consolation, aujourd'hui, un de ces grands boulevards dont Le Havre a le secret porte le nom de Jules Durand.

J.-P. Levaray
Gr. de Rouen

(1) Elle y tint même une de ses premières réunions publiques, où elle fut blessée par un dénommé Lucas (représentant de commerce) qui lui tira deux balles à bout portant, le 22 janvier 1888.

Sources : Boulevard Durand d'Armand Salacrou, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, L'Histoire à bâtons rompus : Jules Durand, B. Portales (Radio-Haute-Normandie), archives du Palais de justice et archives départementales.

M...
taines de
entreprises,
ses du trav
puis 8 ans,
lutionnaire
course eff
travailleurs
ration des
et l'augme
Face à l'int
nisme jeta
milliers de
avance le
ve générale
huit heures
son heure
secrétaire g
encore le
lation de cla
C'est dan
la classe o
cilement qu
de Jules Du
la page 10,

Quelques
de théâtre d
dix lignes
biographique
ouvrier, de
des jauniss...
aujourd'hui
Mais Alain

«
E jeu
Liber
plus
l'anarchisme
« Réflexion
lité des thè
depuis P.-J.
importants c
Les sujets
définition de
dateurs que
récupération
et une fractio
seurs, Lénin
les révolution

DANS le
mental
léés, qu
à rendre cha
encore, quelq
té de glisser
des réalisati
des radios lib
rétablir une v
blie, qu'avant
Mitterrand au
tielles de 198
en matière de
été déjà forte
poignée de rac
quels les anar
leur place, à
de dire que de
tre toutes les
à présent.

Les ennus d
commencé avec
radios locales q
vait que const
rent alors, par
se faire une pla
encombrée. Ce
lade dans la pu
pour mieux se
l'installation pu
tains malpropres

NOTE DE LECTURE

« UN NOMMÉ DURAND »

D'Alain Scoff

MILLE neuf cent dix, la lutte des classes s'exacerbe ; des centaines de grèves secouent les entreprises, la C.G.T. et les Bourses du travail ont fusionné depuis 8 ans, le syndicalisme révolutionnaire se développe. A la course effrénée au profit, les travailleurs opposent l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires. Face à l'introduction du machinisme jetant au chômage des milliers de travailleurs, la C.G.T. avance le mot d'ordre de grève générale et de la journée de huit heures. Le syndicalisme vit son heure de gloire, Jouhaux, secrétaire général, ne suit pas encore le chemin de capitulation de classe ouvert par Briand.

C'est dans cette période où la classe ouvrière survit difficilement que se place l'histoire de Jules Durand (cf. articles de la page 10, ci-contre).

Quelques dates, une pièce de théâtre d'Armand Salacrou (1), dix lignes dans le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, des notes, des articles jaunés..., voilà ce qu'il reste aujourd'hui de cette tragédie. Mais Alain Scoff a su retracer

patiemment, des dizaines d'années plus tard et malgré le manque de mémoire collective et le vide des archives, cette page de l'histoire du mouvement ouvrier. Cette affaire Dreyfus des pauvres, oubliée par tous les manuels scolaires, il nous la raconte et soumet au lecteur la logique inexorable qui permet à la justice, au gouvernement, de mettre un innocent en prison pour ne pas effrayer un électeur apeuré par une classe ouvrière qui s'organise. Rien ne laissait supposer que Jules Durand ferait partie de cette cohorte d'hommes et de femmes martyrs, assassinés parce que leurs idées effrayaient un pouvoir en place. L'histoire de Jules Durand peut être la vôtre, la mienne, simples pions qu'un appareil politique ou juridique peut écraser si besoin est.

On connaît l'affaire Dreyfus, l'assassinat de Sacco et Vanzetti, les stades chiliens, les goulags et tous les outils policiers et pénitentiaires utilisés par les dictatures ou les pouvoirs pour museler une opposition, une révolte ouvrière : leurs exactions font partie de

l'information quotidienne. On s'habitue — mal, certes —, mais parfois cette injustice se passe si loin ! Celle dont fut victime Jules Durand s'est déroulée ici, par le biais d'une justice dite démocratique, la même qui régit aujourd'hui la vie collective et sociale. Alain Scoff (2) dans son livre poignant (3) nous le rappelle. Il nous réapprend notre propre histoire et c'est parce que Jules Durand est tombé hier sous les coups de l'injustice bourgeoise qu'il faut aujourd'hui ne pas hurler avec les loups, demeurer vigilant, ne pas se taire. Dénoncer partout où elle se trouve l'injustice qui emprisonne un innocent, condamne la vérité. Il faut lire *Un nommé Durand*, le faire lire aux dirigeants syndicaux politiques pour leur rafraîchir la mémoire : certains en ont certainement besoin !

T. Rosell

(1) Boulevard Durand, d'A. Salacrou, en vente à la librairie du Monde libertaire.

(2) Voir article ci-contre « Rencontre ».

(3) Un nommé Durand, édité J.-C. Lattès, en vente à la librairie du Monde libertaire, 95 F.

« RÉFLEXIONS SUR L'ANARCHISME »

Le jeudi 18 octobre 1984, de 20 heures à 22 heures, Radio-Libertaire a programmé une nouvelle émission mensuelle plus particulièrement consacrée à l'approfondissement de l'anarchisme et de son rôle dans le monde contemporain.

« Réflexions sur l'anarchisme » tentera de faire le point sur l'actualité des thèmes socialistes libertaires, tels qu'ils ont été élaborés depuis P.-J. Proudhon, ainsi que des réflexions sur les événements importants qui ont bouleversé le mouvement ouvrier.

Les sujets abordés, après une présentation de l'émission et une définition de l'anarchisme, seront autant les théories des pères fondateurs que des débats sur des questions aussi actuelles que la récupération des thèmes anarchistes par les libertariens américains et une fraction des libéraux. Ne seront pas oubliés Marx et ses successeurs, Lénine et Trotski. Enfin, des débats seront organisés sur les révolutions russe, espagnole et chinoise.

J.T.

Soutenez Le
Monde Libertaire
Souscrivez

A ÉCOUTER

MERCREDI 31 octobre, sur France-Culture à 12 h 45, dans le cadre de l'émission « Panorama » : un compte rendu des « Rencontres internationales de Venise », avec des interviews réalisées par Roger Dadoun avec, entre autres, Murray Bookchin, Ronald Creagh...

PROGRAMMES DE RADIO-LIBERTAIRE

• Jeudi 25 octobre :

« De bouche à orteil » (14 h à 16 h) : avec Bernard Meulien.

« Si vis pacem » (18 h à 19 h) : avec l'U.P.F. et Claire (chanteuse).

« Jazz en liberté » (22 h à 24 h) : invité : le saxophoniste Marion Brown.

• Vendredi 26 octobre :

« La bourse et la vie » (10 h à 12 h) : *Le guide pratique de Paris* et les guides.

« L'Invité quotidien » (20 h à 22 h) : « Psychanalyse et groupe, un outil pour comprendre et agir », avec Claire-Lucie Cziffra (psychanalyste).

• Samedi 27 octobre :

« Chronique syndicale » (12 h à 14 h) : les problèmes actuels de la mutualité.

« Prisons » (20 h à 22 h) : « Historique des révoltes en prison » avec Jean Lapeyrie et Babeth Auerbacher.

• Dimanche 28 octobre :

« Folk à lier » (12 h à 14 h) : émission spéciale sur le folk roumain et sur le festival folk de Neuilly-sur-Marne.

« Peuples en lutte » (14 h à 15 h 30) : la Corse.

• Lundi 29 octobre :

« Théâtre » (14 h à 16 h) : invité (sous réserve) : Jérôme Savary.

• Mardi 30 octobre :

« L'Invité quotidien » (20 h à 22 h) : le point sur l'immigration, un an après la marche des Beurs. Avec Habib et Abel.

• Mercredi 31 octobre :

« By Jove » (12 h à 14 h) : le magazine de la B.D. avec Chantal Montellier.

« Parole à la C.L.E. » (17 h à 18 h 30) : le personnel A.T.O.S. des facultés.

« Allo maman bobo » (19 h à 20 h) : émission médicale à propos des méthodes globales (ostéopathie, méziérisme, shiatsu, etc.), suite.

« L'Invité quotidien » (20 h à 22 h) : troisième émission avec Henri Laborit, ce soir : « Eloge de la fuite ».

RENCONTRE

La librairie du Monde libertaire, 145, rue Amélot, 75011 Paris (métro : République, Oberkampf, Filles-du-Calvaire), organise le samedi 27 octobre à partir de 16 h, une table ronde avec Alain Scoff à propos de son dernier livre : *Un nommé Durand*.

Tout comme son ouvrage *Le Pantalon* relatant, à tra-

vers l'histoire d'un soldat de la Première Guerre mondiale, la tragédie des fusillés pour l'exemple, dans son livre *Un nommé Durand*, Alain Scoff se penche sur l'histoire syndicale du Havre et du scandale qui provoqua le procès de Jules Durand, secrétaire du syndicat C.G.T. des charbonniers.

Les administrateurs

DES PARASITES SUR LA BANDE F.M.

DANS le lourd bilan gouvernemental des trois années écoulées, que la gauche s'acharne à rendre chaque jour, plus négatif encore, quelques boniments ont tenté de glisser dans la maigre colonne des réalisations positives l'existence des radios libres. Rappelons, pour rétablir une vérité aujourd'hui bien oubliée, qu'avant même la victoire de Mitterrand aux élections présidentielles de 1981, le monopole d'Etat en matière de radiodiffusion avait été déjà fortement lézardé par une poignée de radio-libristes, parmi lesquels les anarchistes avaient trouvé leur place, à qui seuls il appartient de dire que de leur lutte ont pu naître toutes les stations qui émettent à présent.

Les ennuis de Radio-Libertaire ont commencé avec le foisonnement des radios locales que la gauche ne pouvait que constater, radios qui tentèrent alors, par tous les moyens, de se faire une place sur une bande F.M. encombrée. Ce fut l'époque de l'escalade dans la puissance des émetteurs, pour mieux se faire entendre, et de l'installation pure et simple de certains malpropres, découvrant soudai-

nement les vertus de la liberté d'expression, sur des fréquences déjà occupées. Radio-Libertaire eut à souffrir de ces méthodes de gangsters et, tour à tour, Radio-La-Bulle (modeste sous-marin de l'organisation trotskiste Lutte Ouvrière), Paris-Fréquence-Montpamasse (émulsion directe d'Europe 1, devenue depuis 95,2), Platine F.M., Radio-Star et Radio-Classique, vinrent nous brouiller en s'installant sur la fréquence que nous occupions. Quelques avertissements verbaux, ajoutés parfois à quelques actions d'éclat, firent retrouver la raison aux responsables de ces stations, qui allèrent toutes se faire entendre ailleurs.

Plus tard, quand les commissions Holleaux et Galabert, puis la Haute Autorité et T.D.F. s'occupèrent de la bande F.M. et rendirent ces petits devoirs laborieux prétendant résoudre la question, la politique suivie fut de créer la division parmi les radios, et de les faire se dresser les unes contre les autres. Cette politique était d'autant plus appelée au succès que beaucoup avaient déjà montré qu'elles étaient prêtes à tout, et surtout au pire pour exister. Nombreux alors furent les exemples de batailles ran-

gées sur la bande F.M. parisienne, d'où les plus forts sortirent vainqueurs, à la grande joie des pouvoirs publics, qui poussaient au massacre. Radio-Libertaire, qui tentait alors de faire comprendre à tous que la Haute Autorité était l'ennemi commun des radios libres, fit savoir qu'elle refuserait de se livrer à ce sale petit jeu de basse police des ondes en allant s'installer là où d'autres émettaient. Dans le même temps, Radio-Libertaire avertissait que quiconque viendrait à brouiller serait considéré comme le complice des pouvoirs publics et que nous ne resterions pas sans réagir.

Des souris et des hommes

Malgré cela, une station qui devait par ailleurs s'essayer bien inutilement à jouer les plaideurs contre Radio-Libertaire, la radio-fric N.R.J., vint faire entendre sa soupe discodébilé sur 89,5 MHz. L'action conjuguée de Radio-Libertaire et de ses auditeurs fit renoncer cette énième station-parasite qui, depuis, ne nous importune plus. Mais nos ennuis n'en étaient

pas terminés pour autant. Dernière mauvaise plaisanterie en date, en effet : l'installation de Radio-Metropolis, sorte de sous-N.R.J. décevante, sur notre fréquence. Ayant repéré l'endroit d'émission de cette station, un hôtel de la place des Abbesses à Paris, la Fédération anarchiste, devant l'entêtement des responsables de Metropolis, organisait un rassemblement devant l'entrée dudit hôtel, dimanche 7 octobre, lui assurant ainsi une publicité gratuite mais pas des plus profitables. Après quadrillage du quartier par la police et discussion inutile entre représentants des diverses parties, la dispersion se fit sans que le brouillage cesse. Pendant ce temps, et les jours suivants, les auditeurs de Radio-Libertaire bloquaient le standard de l'hôtel par leur nombreux appels, rendant la vie de ses gérants quelque peu perturbée. C'est alors que l'idée surgit chez un groupe d'amis de Radio-Libertaire, composé d'une quinzaine de personnes, qui, dans la soirée du jeudi 11 octobre, pénétrait dans l'hôtel-émetteur, montait dans les étages et rendait la liberté à une cinquantaine de souris jusque-là en-

fermées dans des sacs (1). Le lendemain matin, Metropolis cessait d'émettre.

Nous pensions alors en avoir fini avec ces fauteurs de trouble. Hélas ! sous l'injonction de la Haute Autorité, Metropolis, bien que légèrement décalée par rapport à notre fréquence, émet de nouveau et continue aujourd'hui de gêner Radio-Libertaire en certains endroits de la capitale et de sa banlieue. La bataille pour que vive Radio-Libertaire continue donc, et la question se pose encore : jusqu'à quand dureront les provocations de la Haute Autorité, directement ou par poissons-pilotes interposés, à notre égard.

Bien décidée à vivre, Radio-Libertaire tient aujourd'hui à avertir ses adversaires que sa patience a des limites et que celles-ci viennent d'être franchies.

Floréal

(1) Toute ressemblance éventuelle entre les auteurs de cette action et des militants de la Fédération anarchiste ne pourrait bien sûr relever que de la pure coïncidence.

UN FLIC EST UN FLIC !

LA chasse est ouverte depuis un mois... Ça doit être pour ça que les index frétilent d'impatience sur les gachettes, y compris dans les rues.

La mort d'un homme n'est jamais un sujet de rigolade, à quelques exceptions près. On ne va pas tomber dans la grossière facilité de s'écrier : « Un de moins ! », après celle du gardien de la paix Joseph Léon. Rappelons pourtant, une fois de plus qu'il y a beaucoup plus de maçons qui s'écrasent dans la boue des chantiers, beaucoup plus d'ouvriers happés par leur machine, beaucoup plus de mineurs écrasés au fond des mines que de policiers morts en service chaque année, et que la police reste un des corps de métier les moins dangereux pour la santé.

Seulement voilà, un flic est un symbole... et quel symbole ! Celui de la Loi, de l'Ordre, de la Sécurité. Alors quand un symbole reçoit un pruneau, les

ministres la ramènent, les syndicats de police aussi, et ceux qui rêvent d'expédier Mitterrand et Badinter derrière les barbelés rappellent comme des mouches...

« Il faut rétablir la crainte du juste châtement qui seule peut empêcher les ordures de basculer, de passer à l'acte. Que les beaux esprits salonards le croient ou le nient, seule la terreur du couperet peut agir, en fin de compte, sur les esprits pervers. (...) », en France, en 1984, la vie d'un flic pèse moins que celle d'un hanneton », déclare le Front national. Jean-Marie Le Pen et ses copains ont profité des obsèques de Joseph Léon pour se faire encore un peu de pub. Ils se sont pointés à la cérémonie, après avoir appelé à une manifestation à Nanterre. Evidemment, le service d'ordre leur a empêché le passage et une fois de plus, ils ont trouvé l'occasion de crier au laxisme socialiste qui laisse

primer les honnêtes parlementaires nationalistes, air connu, mais qui finit par porter ses fruits dans une population abrutie de discours sécuritaire. Dans les commissariats, Le Pen à la côte. Outre dans la Fédération professionnelle indépendante de la police (F.P.I.P.), ouvertement d'extrême-droite, ou autres syndicats indépendants de la police nationale, les idées du F.N. font des adeptes chez les képis, et l'extrême droite prend un poids certain dans la police. Il n'y a qu'à constater l'embarras de Pierre Joxe qui, après avoir interdit une manifestation de l'Union des syndicats catégoriels de la police, refuse d'assumer l'ordre donné d'empêcher J.-M. Le Pen de « participer » aux obsèques du policier tué. Le nouveau ministre de l'Intérieur a peur de se faire déborder comme son prédécesseur, lors de la manifestation du 3 juin 1983, au cours de laquelle les syndicats de policiers proches de l'extrême droite étaient parvenus quasiment à l'Élysée.

Aujourd'hui, les démocrates ouvrent des yeux horrifiés : leur chère police républicaine est gangrenée par la peste brune !

Pour nous, anarchistes, un flic est un flic. Il est chargé de faire respecter l'ordre social et il est armé pour cela. Lorsque la police charge une manifestation, déloge des squatters, matraque des grévistes, gestapise le métro, elle fait son boulot, un point c'est marte ! Pour nous, il n'y a pas d'un côté les flics fascistes et de l'autre, les gentils policiers, puisqu'ils ont exactement la même tâche à accomplir ; la seule différence étant le zèle inquiétant des premiers.

Salim Mazari, 27 ans, se fout bien de tout cela maintenant. Comme tant d'autres avant lui, il est mort, mardi 16 octobre, d'une balle dans le dos, à Paris. Une balle tirée par un gardien de la paix. Ses obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, les policiers n'ayant pas de voix à glaner sur son cercueil. Sans commentaire !

Gil
Gr. Libertad

Dernière minute : Le commissaire du XVIII^e arrondissement s'est fait casser la gueule par des jeunes immigrés, venus fleurir l'endroit où Salim a été assassiné. D'autre part, un poste de police, place de l'Opéra a été plastiqué par un groupe Anti-Bavure... Assurément, y'a un malaise !



TIR A VUE

A propos de certaines prétendues bavures policières, Chirac déclarait récemment à l'émission R.T.L.-Le Monde : « S'il apparaît très clairement que les policiers ne peuvent plus utiliser leurs armes, soit en cas de légitime défense, soit pour rattrapper les délinquants qui fuient, alors il ne faudra pas s'étonner, si les délinquants n'obéissent absolument plus aux injonctions de la police, et si la police renonce totalement à faire son métier ».

Rappelons que Chirac, qui rêve de nous gouverner, est, en tant que maire, chef de la police municipale ; merci pour les encouragements !

Mais, les déclarations de Chirac ne doivent ni nous étonner ni nous indigner ; il a raison et il se place dans la logique de l'Etat : à quoi bon des lois, s'ils n'y a pas de flics ; à quoi bon des flics, s'ils n'ont pas d'armes ; à quoi bon des armes, si elles ne servent pas ? Cette logique n'est pas la nôtre ; c'est celle des possédants et des spoliateurs, et, pour nous l'imposer, il faut la peur, la coercition, voire le meurtre.

Nous le savons, nous ne cessons de le répéter, l'Etat ne sert qu'à couvrir, légitimer et reproduire vols, spoliations et forfaitures diverses. Pour cela, il se donne un ordre, des lois et une morale qui n'ont rien de naturel ni d'humain, mais qui relèvent de la logique de l'exploitation et de l'injustice. Pour imposer ses lois, il se donne des flics et les arme. S'il voulait que les flics défendent son ordre en chantant, il leur donnerait des flutes ! S'ils tirent, c'est qu'ils sont armés ; et s'ils sont armés, c'est pour faire respecter sa loi.

Laissons les démocrates s'indigner, accordons-leur un regard sympathique, voire amical s'ils se mobilisent ; mais nous savons que si la démocratie peut s'accorder le luxe de modifier ses lois selon les rapports de force, elle n'en reste pas moins la forme que prend un Etat à un moment donné de l'histoire pour assurer au mieux sa fonction.

Nous ne luttons pas pour un Etat plus ou moins démocratique, où les flics tireraient plus ou moins vite, plus ou moins juste, mais pour une société où spoliations, forfaitures et injustice n'auraient plus besoin ni de lois ni de flics, car elles ne seraient plus !

Jean

COMMUNIQUÉ

UN militant libertaire italien, Enrico Fedele, est menacé d'extradition par le gouvernement français. Après les Basques, il semble que la répression étatique veuille s'abattre sur ce camarade. La justice italienne porte sur lui de graves accusations : « participation à bande armée, vol aggravé, tentative de guerre civile » (1).

La Fédération anarchiste dénonce cette tentative du gouvernement français d'extrader un militant libertaire italien. Ce serait le premier cas d'extradition d'Italien depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

La Fédération anarchiste dénonce également cette atteinte de plus au droit d'asile qui semble, ces derniers temps, être passé aux poubelles de l'Histoire.

La Fédération anarchiste assure ce compagnon de son soutien et de sa sympathie.

Fédération anarchiste

PRISONS AMÉNAGEMENT OU ABOLITION ?

POUR qui tente de résister à l'oppression, la solidarité s'impose avec ceux qui comme lui essayent de résister. Ne serait-ce que par égoïsme, comme dirait Stirner. Cette solidarité est essentielle, vitale ; il convient de la réaffirmer et de la vivre sans cesse.

Avec les luttes actuelles dans les prisons, le problème de la nécessaire solidarité se trouve posé, et clairement si l'on considère que ce mouvement participe à la résistance à l'oppression. Or, à mon sens, ce mouvement est riche d'ambiguïtés.

Je pose un postulat : lutter contre l'oppression, c'est lutter contre la prison. Ceux qui ne partagent pas ce point de vue peuvent utilement cesser la lecture de cet article. Ils estiment en effet que la liberté est compatible avec la prison. Sans commentaires, je n'ai rien à voir avec ces gens.

Je constate que les revendications des détenus, dans les grèves de la faim de ces dernières semaines, sont de nature syndicale au sens réformiste du mot : surpopulation, fouilles à corps, parloirs libres, parloirs sexuels, douches quotidiennes, etc. Elles visent à l'amélioration des conditions de détention. La question que je pose est celle-ci : peut-on considérer que réclamer de meilleures conditions de détention c'est lutter contre la prison ? Ou : est-ce qu'aménager la prison c'est entamer sa destruction ?

Les réponses divergent, je sais. Mon analyse me pousse à affirmer qu'améliorer n'est pas détruire. Je n'ignore pas le caractère politique d'une telle affirmation. C'est elle qui, dans le contexte des usines, différencie les ouvriers défendant leurs avantages acquis des ouvriers revendiquant leur droit à vivre, l'arrêt de l'exploitation de l'homme par l'homme : le salariat. Le salariat ne s'aménage pas, il s'abat ou t'abat. La prison ne s'aménage pas plus, elle s'abat ou t'abat. Il n'y a pas d'alternative.

Il me semble donc que la solidarité avec les prisonniers grévistes de la faim ne peut-être que personnelle, affective — j'allais dire sentimentale — ; la résistance à l'oppression em-

prunte d'autres chemins : la destruction des prisons, l'abolition de la prison. La solidarité affective est bien entendu vitale, mais il faut appeler un chat un chat et ne pas tout mettre sur un même plan. Le mythe de l'incarcéré ne me fera pas avaler des discours que je combat dans la « liberté », hors murs. Etre solidaire dans ces conditions, c'est être charitable. La charité est une autre prison ; pour vous en convaincre, parlez-en avec des handicapés.

Dire aux prisonniers en lutte mon désaccord avec la nature de leur lutte, c'est ouvrir une polémique. Mais c'est bien plus que cela : c'est affirmer, a contrario, leur identité politique. Or l'identité politique, sa conquête et sa reconnaissance, c'est la première liberté, celle, sans qui toutes les autres sont à ranger au rayon « vœux pieux, accessoires ».



Quand aux groupes, groupuscules et autres comités qui s'agitent autour de ce mouvement comme des mouches en d'autres circonstances, je me permettrai de leur donner un conseil : il serait judicieux pour leur stratégie de prendre contact avec les syndicats de matons. J'ai en effet observé, à travers la presse, plus qu'une symétrie entre leurs aspirations et celles des dits syndicats. Alors : tous unis pour aménager la prison ! « Vive la prison à visage humain !... »

Frédéric Joyeux

Cet article reprend les thèses du Mouvement pour l'abolition des prisons, que l'on peut contacter à l'adresse suivante : Catherine Baker, 105, rue de Javel, 75015 Paris.